

INDIGO GROUP

Société anonyme

Tour Voltaire

1, place des Degrés

92800 Puteaux La Défense

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

PROXIMA

64, boulevard de Reuilly
75012 Paris

S.A.R.L. au capital de 50 000 €
402 387 997 RCS Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INDIGO GROUP

Société anonyme

Tour Voltaire
1, place des Degrés
92800 Puteaux La Défense

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société INDIGO GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique et l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INDIGO GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des actifs long terme non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles du domaine concédé, immobilisations corporelles, immobilisations corporelles du domaine concédé et des participations dans les sociétés mises en équivalence)

(Notes 3.3.1, 3.3.16, 3.3.17, 4, 9.5 et 9.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé, les immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles du domaine concédé et les participations dans les sociétés mises en équivalence présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2023 de respectivement 915,1 millions d'euros, 983,6 millions d'euros, 832,4 millions d'euros, 170,6 millions d'euros et 30,7 millions d'euros. Ces goodwill, ces immobilisations et ces participations peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législations ou de réglementations.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, le Groupe réalise un test de perte de valeur au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations et les titres de participations dans les sociétés mises en équivalence, le Groupe réalise un test de perte de valeur lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Lors de la réalisation de ces tests, le Groupe détermine la valeur recouvrable de ces actifs, regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), sur la base d'un calcul de valeur d'utilité, lui-même basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés en tenant compte des incertitudes pesant sur les perspectives macro-économiques et du contexte d'inflation élevée.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur constitue un point clé de l'audit, compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction sur des hypothèses telles que la performance opérationnelle, le trafic futur, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus.

Notre réponse au risque

Pour les UGT significatives ou présentant un risque spécifique, nous avons :

- vérifié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les UGT, au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur des actifs ;
- analysé et vérifié les modalités de mise en œuvre de ces tests et notamment les processus de validation de la Direction ;
- rapproché les données budgétaires avec celles approuvées par les organes de direction de la société ;
- rapproché la valeur nette comptable des UGT testées avec les montants figurant en comptabilité,
- vérifié les fichiers de calculs portant notamment sur les actifs testés ainsi que sur la détermination de leur valeur d'utilité,
- apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues dans le contexte actuel et en particulier l'évolution de la performance opérationnelle et du trafic, les taux de croissance long terme et l'inflation corroborés par des données de marché externe, et les taux d'actualisation retenus, et ce notamment en comparant ces taux avec nos bases de données internes.

S'agissant des goodwill, nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans la note 9.5 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment sur les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité, au regard des dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Provisions pour risques liés aux contrats et litiges

(Notes 3.3.1, 3.3.21 et 9.11 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à différents risques, notamment des risques juridiques, des litiges et contentieux, ainsi que des contrats présentant un risque de perte. Le Groupe identifie et analyse régulièrement les risques auxquels il peut être confronté et évalue et comptabilise, le cas échéant, des provisions sur la base de sa meilleure estimation à la date de clôture :

- de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation (cas des contrats déficitaires),
- de l'impact de ces litiges sur la valeur recouvrable de ses actifs.

Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'ensemble des résultats possibles.

Ces risques et litiges font, le cas échéant, l'objet de provisions établies conformément aux normes comptables appropriées, notamment la norme IAS 37 et IAS 36, et sont évalués par le Groupe en fonction de sa connaissance des dossiers.

Ces provisions pour risques et litiges sont présentées sur les lignes « Provisions non courantes » et « Provisions courantes » ou en diminution de la valeur comptable des actifs concernés lorsque ces provisions concernent la valeur recouvrable des actifs du Groupe.

L'identification des risques associés aux litiges et l'évaluation des provisions comptabilisées au titre des risques et litiges constituent un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse au risque

Afin d'obtenir une compréhension des litiges existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les Directions juridique et financière du Groupe. Pour chacun des principaux litiges identifiés, nous avons :

- procédé à des entretiens avec la Direction juridique du Groupe et avons suivi l'évolution des principaux litiges ;
- examiné et vérifié les procédures mises en œuvre par le Groupe pour procéder à l'identification, au recensement ainsi qu'à l'évaluation des risques et l'approbation des provisions correspondantes ;
- corroboré le niveau de provisions comptabilisées avec les réponses d'avocats à nos demandes d'information ;
- effectué une revue critique des analyses internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de chaque risque, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles. Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution dans le temps de ces positions.

Par ailleurs, s'agissant des contrats déficitaires, nous avons vérifié les fichiers de calculs utilisés dans la détermination des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et vérifié le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, en particulier l'évolution de la performance opérationnelle et du trafic, les taux de croissance long terme corroborés par des données de marché externes et les taux d'actualisation retenus, et ce notamment en comparant ces taux avec nos bases de données internes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société INDIGO GROUP par l'Associé unique, lorsque votre société était une société par actions simplifiée unipersonnelle, en date du 26 mars 2014 pour le cabinet Deloitte & Associés et en date du 15 octobre 2014 pour le cabinet Proxima.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte & Associés était dans le 11^{ème} exercice de sa mission sans interruption et le cabinet Proxima dans le 10^{ème} exercice, dont 10 exercices pour les deux cabinets depuis que des titres de créance de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

PROXIMA

DELOITTE & ASSOCIES

 Franck AUTEF

 Amnon Bendavid

Franck AUTEF

Amnon BENDAVID

INDIGO GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 160 044 282 euros

Siège social : 1, Place des Degrés – TSA 43214
92919 La Défense Cedex
RCS Nanterre 800 348 146

COMPTES CONSOLIDÉS

31 DECEMBRE 2023

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé	4
Etat du résultat global	5
Bilan Consolidé	5
Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
Variation des capitaux propres consolidés	9

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DU CONTEXTE DE PRÉPARATION DES COMPTES	11
1.1 Présentation du Groupe.....	11
1.2 Contexte de préparation des états financiers consolidés du Groupe.....	11
2. FAITS MARQUANTS	12
2.1 Faits marquants de la période.....	12
2.2 Faits marquants de la période précédente.....	16
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	17
3.1 Principes généraux.....	17
3.2 Méthodes de consolidation.....	17
3.3 Règles et méthodes d'évaluation.....	20
3.4 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS utilisés par le Groupe.....	32
4. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	32
5. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	34
5.1 Acquisitions de la période.....	34
5.2 Acquisitions de l'exercice précédent.....	35
6. INFORMATIONS SECTORIELLES	36
7. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	39
7.1 Charges opérationnelles courantes.....	39
7.2 Dotations aux amortissements.....	39
7.3 Dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs et passifs non courants.....	39
7.4 Autres éléments opérationnels.....	39
7.5 Paiements en actions (IFRS 2).....	40
7.6 Charges et produits financiers.....	40
7.7 Impôts sur les bénéfices.....	41
7.8 Résultat par action.....	43
8. NOTES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	44
8.1 Passage de l'EBITDA au Free Cash-Flow.....	44
8.2 Cash Conversion Ratio.....	44
8.3 Analyse des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.....	45
8.4 Impact relatif au traitement des redevances fixes (IFRIC 12).....	45

8.5 Impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16).....	46
9. NOTES RELATIVES AU BILAN	47
9.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé.....	47
9.2 Goodwill	47
9.3 Autres immobilisations incorporelles.....	48
9.4 Immobilisations corporelles.....	49
9.5 Tests de valeur sur actifs immobilisés.....	50
9.6 Participations dans les sociétés mises en équivalence.....	52
9.7 Actifs financiers non courants	55
9.8 Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités.....	57
9.9 Capitaux propres	57
9.10 Engagements de retraites et autres avantages au personnel.....	58
9.11 Autres provisions	61
9.12 Autres passifs non courants.....	62
9.13 Besoin en fonds de roulement	62
9.14 Informations relatives à l'endettement financier net.....	63
9.15 Informations relatives à la gestion des risques financiers	67
9.16 Risque de crédit et contrepartie	71
10. AUTRES NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION	72
10.1 Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel.....	72
10.2 Contrats de concession – Modèle de la créance financière	72
11. AUTRES NOTES.....	72
11.1 Transactions avec les parties liées	73
11.2 Rémunération des principaux dirigeants.....	73
11.3 Engagements hors bilan	73
11.4 Effectifs	75
12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	76
13. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	77
14. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	78

Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (*)		800,2	704,6
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires		26,8	15,1
Total chiffre d'affaires		827,0	719,7
Produits des activités annexes		9,7	14,9
Charges opérationnelles courantes	7.1	(453,4)	(364,7)
EBITDA		383,3	369,9
Dotations aux amortissements	7.2	(223,3)	(212,6)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs non courants	7.3	2,0	(6,7)
Autres éléments opérationnels	7.4	(2,1)	6,6
Paiements en actions (IFRS 2)	7.5	(4,6)	(3,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	9.6.1	(5,6)	(4,9)
Perte de valeur des goodwill	9.5	—	—
Effet de périmètre et résultat de cession de titres (**)		5,6	6,2
RESULTAT OPERATIONNEL		155,2	154,9
Coût de l'endettement financier brut		(80,8)	(61,8)
Produits financiers des placements de trésorerie		11,8	2,3
Coût de l'endettement financier net	7.6	(69,0)	(59,5)
Autres produits financiers	7.6	1,4	3,9
Autres charges financières	7.6	(1,3)	(3,5)
Impôts sur les bénéfices	7.7	(34,3)	(41,3)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		52,0	54,5
Résultat net de la période - part des intérêts minoritaires		(3,0)	(0,9)
RESULTAT NET DE LA PERIODE - PART DU GROUPE		55,0	55,4
Résultat net par action part du Groupe	7.8		
Résultat net par action (en euros)		0,34	0,35
Résultat net dilué par action (en euros)		0,34	0,35

(*) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires.

(**) Dont 5,3 millions d'euros correspondant à la juste valeur des titres de City Parking Colombie détenus antérieurement à la prise de contrôle (cf. Faits marquants de la période).

Etat du résultat global

(En millions d'euros)

	31/12/2023			31/12/2022		
	Part du groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	55,0	(3,0)	52,0	55,4	(0,9)	54,5
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (*)	(0,1)	—	(0,1)	0,2	—	0,2
Écarts de conversion (***)	8,4	2,7	11,1	7,2	1,3	8,5
Impôts (**)	—	—	—	—	—	—
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets des écarts de conversion	—	—	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	8,3	2,7	11,0	7,4	1,3	8,7
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(1,9)	—	(1,9)	5,2	—	5,2
Impôts	0,5	—	0,5	(1,3)	—	(1,3)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	—	—	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(1,4)	—	(1,4)	3,8	—	3,8
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	6,9	2,7	9,6	11,3	1,3	12,6
Résultat global	61,9	(0,3)	61,6	66,7	0,4	67,1

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couvertures de taux principalement) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

(***) Dont, au 31 décembre 2023, 5 millions d'euros sur le BRL, 2,6 millions d'euros sur le CHF, -1,1 million d'euros sur le CAD et 1,8 million sur les autres devises utilisées par le Groupe.

Bilan Consolidé

Actif

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9.1	983,6	951,4
Goodwill net	9.2	915,1	884,5
Autres immobilisations incorporelles	9.3	169,9	144,8
Immobilisations corporelles	9.4	832,4	824,6
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9.4	170,6	160,7
Immeubles de placement		—	—
Participations dans les sociétés mises en équivalence	9.6	30,7	29,7
Créances financières - Concessions (part à + 1 an)	9.7	15,4	15,3
Autres actifs financiers non courants	9.7	34,4	31,6
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	9.7	5,4	—
Impôts différés actifs	7.7.3	69,0	64,4
Total actifs non courants		3 226,4	3 107,1
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	9.13	4,9	1,4
Clients	9.13	154,0	129,4
Autres actifs courants d'exploitation	9.13	123,8	111,4
Autres actifs courants hors exploitation		8,1	2,4
Actifs d'impôt exigible		19,2	7,7
Créances financières - Concessions (part à - 1 an)		0,3	0,3
Autres actifs financiers courants		5,4	10,3
Juste valeur des produits dérivés actifs courants		—	0,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9.8	0,2	0,5
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9.8	740,5	271,5
Actifs liés aux activités abandonnées et autres actifs disponibles à la vente (*)		8,8	—
Total actifs courants		1 065,2	535,6
TOTAL ACTIFS		4 291,6	3 642,7

(*) Poste constitué de la valeur nette comptable des actifs de la société Indigo Infra Odéon et de 3 actifs détenus en pleine propriété, en cours de cession par le Groupe

Bilan Consolidé

Passif

(En millions d'euros)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres	9.9		
Capital social		160,0	160,0
Primes liées au Capital		210,8	230,0
Réserves consolidées		(17,4)	25,9
Réserves de conversion		18,2	9,9
Résultat net - Part du Groupe		55,0	55,4
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		8,6	10,1
Capitaux propres - Part du Groupe		435,3	491,3
Intérêts minoritaires		105,2	108,3
Total capitaux propres		540,5	599,6

Passifs non courants			
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel	9.10	21,7	17,4
Provisions non courantes	9.11	17,4	21,0
Emprunts obligataires	9.14	2 313,2	1 726,0
Autres emprunts et dettes financières	9.14	510,5	428,2
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	9.14	—	—
Autres passifs non courants	9.12	17,7	5,8
Impôts différés passifs	7.7	118,4	119,8
Total passifs non courants		2 998,9	2 318,2

Passifs courants			
Provisions courantes	9.11	29,9	42,1
Fournisseurs		118,4	99,7
Autres passifs courants d'exploitation		380,6	346,0
Autres passifs courants hors exploitation		44,9	56,9
Passifs d'impôt exigible		19,2	29,2
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	9.15	0,4	0,4
Dettes financières courantes	9.15	158,6	150,7
Passifs liés aux activités abandonnées et autres passifs disponibles à la vente(*)		0,2	—
Total passifs courants		752,2	725,0

TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		4 291,6	3 642,7
---	--	----------------	----------------

(*) Poste constitué de la valeur nette comptable des passifs de la société Indigo Infra Odéon et de 3 actifs détenus en pleine propriété, en cours de cession par le Groupe

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En millions d'euros)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net de la période (y compris les minoritaires)		52,0	54,5
Dotations nettes aux amortissements	7.2	223,3	212,6
Dotations nettes aux provisions (*)		(1,0)	7,6
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		4,6	(1,1)
Résultat sur cessions		(4,5)	(3,9)
Pertes et profits de change latents		(0,2)	(1,1)
Impact d'actualisation des créances & dettes non courantes		—	—
Variation de la juste valeur des instruments financiers		—	—
Perte durable (AFS) et/ou variation de valeur des titres (acquis par étape)		—	—
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(2,4)	(1,8)
Coûts d'emprunt immobilisés		(0,2)	(0,3)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé		69,0	59,5
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		34,3	41,3
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	8.1	374,9	367,3
Variations du BFR et des provisions courantes	9.13	(9,4)	(16,7)
Impôts payés (***)		(62,4)	(103,8)
Intérêts financiers nets payés		(58,4)	(54,2)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)		(16,9)	(8,3)
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		(5,0)	(4,0)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		3,4	1,6
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	248,1	194,4
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	8.3	(134,6)	(129,0)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRS 16)		(43,7)	(34,8)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	8.3	7,3	6,2
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)		9,9	2,4
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		3,8	0,8
Investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)	8.3	(156,9)	(29,4)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur nouveaux contrats (IFRIC 12)		(69,3)	(18,9)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur portefeuille existant (IFRIC 12)		(12,6)	(0,7)
Variation des créances financières sur Concessions	8.3	0,3	0,6
Investissements opérationnels (nets de cession)	8.3	(283,9)	(151,5)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	5.1	(32,6)	(173,6)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		4,7	22,1
Incidence nette des variations de périmètre		2,2	34,2
Investissements financiers nets		(25,7)	(117,3)
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		—	—
Autres		1,9	(3,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(307,8)	(272,4)
Augmentation ou réduction de capital	9.9	—	—
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers (***)		—	97,0
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		—	—
Sommes encaissées lors de l'exercice des stocks options		—	—
Distributions versées		(122,0)	(102,7)
- aux actionnaires		(120,0)	(100,1)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(2,0)	(2,6)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	9.14	836,7	119,2
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur nouveaux contrats (IFRIC 12)		69,3	18,9
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		38,5	33,5
Remboursements d'emprunts		(203,1)	(213,1)
- dont impact relatif au traitement comptable des redevances fixes sur portefeuille existant (IFRIC 12)		(52,6)	(46,0)
- dont impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)		(29,4)	(29,1)
Variation des emprunts sur filiales consolidées		—	0,4
Variation des lignes de crédit		—	(0,9)
Variation des actifs de gestion de trésorerie (**)		0,3	—
Variation des dérivés sur la trésorerie		—	—
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	512,0	(100,0)
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)	IV	1,7	(0,8)
Variation nette de trésorerie nette	I + II + III + IV	454,1	(178,8)
Trésorerie nette à l'ouverture		270,6	449,5
Trésorerie nette à la clôture		724,7	270,6

(*) Y compris les variations des provisions pour retraites et autres avantages au personnel.

(**) Données retraitées des comptes courants financiers actifs (cf. Note "9.14 Informations relatives à l'endettement financier net")

(***) Dont, en 2022, (47) millions d'euros liés à la cession de Laz Karp Associates LLC

(****) Dont en 2022, 97 millions d'euros liés à l'apport de 45% des titres de Parebem par Patria Investments)

Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

(En millions d'euros)

	Capital social	Primes liées au capital	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2022	160,0	230,0	—	25,9	55,4	9,9	10,1	491,3	108,3	599,6
Résultat net de la période	—	—	—	—	55,0	—	—	55,0	(3,0)	52,0
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	—	—	—	—	—	8,4	(1,5)	6,9	2,7	9,6
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat global de la période	—	—	—	—	55,0	8,4	(1,5)	61,9	(0,3)	61,6
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat et dividendes distribués	—	(19,2)	—	(45,4)	(55,4)	—	—	(120,0)	(2,0)	(122,0)
Paiements en actions (IFRS 2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre	—	—	—	0,8	—	—	—	0,9	(0,9)	—
Divers	—	—	—	1,3	—	—	—	1,3	—	1,3
Capitaux propres au 31/12/2023	160,0	210,8	—	(17,4)	55,0	18,2	8,6	435,3	105,2	540,5

Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(En millions d'euros)

	Capital social	Primes liées au capital	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2021	160,0	283,6	—	(12,8)	89,8	1,6	6,0	528,2	15,6	543,8
Résultat net de la période	—	—	—	—	55,4	—	—	55,4	(0,9)	54,5
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	—	—	—	—	—	7,2	4,1	11,3	1,3	12,6
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat global de la période	—	—	—	—	55,4	7,2	4,1	66,7	0,4	67,1
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affectation du résultat et dividendes distribués	—	(53,6)	—	43,3	(89,8)	—	—	(100,1)	(2,6)	(102,7)
Paiements en actions (IFRS 2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Variations de périmètre	—	—	—	(4,3)	—	1,0	—	(3,3)	95,0	91,8
Divers	—	—	—	(0,2)	—	—	—	(0,2)	(0,2)	(0,4)
Capitaux propres au 31/12/2022	160,0	230,0	—	25,9	55,4	9,9	10,1	491,3	108,3	599,6

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DU CONTEXTE DE PRÉPARATION DES COMPTES

I.1 Présentation du Groupe

La société Indigo Group (la « Société ») est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 1, Place des Degrés – Tour Voltaire – 92800 Puteaux La Défense. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 800 348 146.

Au 31 décembre 2015, Infra Foch Topco, société mère d'Indigo Group, était détenue à hauteur de 36,9% par des fonds d'investissements gérés par Ardian Infrastructure, à hauteur de 36,9% par Crédit Agricole Assurances via sa filiale Predica, à hauteur de 24,6% par VINCI Concessions (groupe VINCI) et à hauteur de 1,6% par le management du Groupe.

Le 13 juin 2016, Ardian Infrastructure et Crédit Agricole Assurances ont signé un accord avec Vinci Concessions en vue de l'acquisition, à parts égales, de sa participation de 24,6% au capital d'Infra Foch Topco. Cette transaction, soumise à l'approbation des autorités de la concurrence, a été finalisée au cours du troisième trimestre 2016.

Le 17 septembre 2019, Vauban Infrastructure Partners (ex Mirova) (au travers de Core Infrastructure Fund II et de son véhicule de co-investissement), société de gestion dédiée à l'investissement durable, et MEAG, société du groupe Munich Re gestionnaire des actifs de Munich Re et Ergo, ont finalisé l'acquisition de la participation d'Ardian dans Infra Foch Topco, qui elle-même détient 99,8% d'Indigo Group (0,2% détenu par les salariés au travers d'un FCPE), suite à l'information consultation du Comité Social et Economique français d'Indigo ainsi qu'à l'approbation de l'opération par les autorités de concurrence compétentes.

Au 31 décembre 2023, Infra Foch Topco est détenue par Crédit Agricole Assurances, pour 49,2%, à travers Prédica SA et Crédit Agricole Assurances Retraite, par Vauban Infrastructure Partners à hauteur de 34,3%, par MR Infrastructure Investment GmbH (Meag) à hauteur de 14,9%, à hauteur de 0,2% en autocontrôle et pour le solde par le Management du Groupe.

Le Groupe formé par Indigo Group et ses filiales (ci-après « Indigo Group » ou le « Groupe ») est un acteur mondial et global du stationnement et de la mobilité urbaine qui gère au 31 décembre 2023 plus de 1,4 million de places de stationnement et leurs services associés dans 9 pays.

Le Groupe est le partenaire de différents acteurs privés et publics (collectivités, hôpitaux, gares, aéroports, centres commerciaux, stades, lieux de loisirs, de tourisme, résidences, entreprises, universités, administrations, etc.) pour concevoir, construire, financer et exploiter des solutions de stationnement sur voirie ou en ouvrage en concession, pleine propriété ou prestations de services.

Le Groupe exerce par ailleurs une activité dans le domaine Mobilités et Solutions Digitales, via sa filiale Mobility and Digital Solutions Group.

I.2 Contexte de préparation des états financiers consolidés du Groupe

Les présents états financiers consolidés ont été préparés dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2023.

Dans le respect des dispositions des normes IAS I « Présentation des états financiers », le Groupe a présenté dans les états financiers consolidés de la période clôturée au 31 décembre 2023, les périodes suivantes :

- Le bilan consolidé au 31 décembre 2023 et le bilan consolidé au 31 décembre 2022;
- Le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2022 ;
- L'état des variations des capitaux propres sur l'exercice considéré (soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023), ainsi que celui de l'exercice précédent (soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022) ;
- Le tableau des flux de trésorerie cumulés sur l'exercice considéré (soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023), et un état comparatif pour l'exercice précédent (soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022).

Le Groupe utilise pour la mesure de sa performance un certain nombre d'indicateurs non définis par les normes IFRS, utilisés notamment pour ses besoins en matière de communication financière et dont les définitions sont présentées en Note 3.4 .

2. FAITS MARQUANTS

2.1 Faits marquants de la période

2.1.1 Développement – vie des contrats

EUROPE

France

Le 22 décembre 2023, le Groupe INDIGO a inauguré le parking du Port dans le cœur de ville de Saint-Jean-de-Luz, première étape du projet d'aménagement de l'îlot Foch. Construit et exploité par Indigo, ce parking de 427 places sur 5 niveaux va permettre de créer une place arborée en surface tout en augmentant la capacité de stationnement à proximité des commerces et services du centre-ville.

Au cours du second semestre 2023, plusieurs partenaires ont renouvelé leur confiance au Groupe INDIGO pour la gestion de leurs parcs de stationnement en ouvrage, notamment :

- La ville de Paris, qui a confié à Indigo pour dix années supplémentaires la concession de cinq parkings situés sur la rive gauche de la Seine : gare d'Austerlitz (345 places), Bords de Seine (390 places), bibliothèque François Mitterrand (1 018 places), université Diderot (498 places) et Watt (604 places). Dans le cadre de cet appel d'offres groupé, Indigo a également remporté la concession du parking Van Gogh (183 places) situé sur l'autre rive et précédemment exploité par SAEMES ;
- La Ville de Biarritz, qui a signé avec Indigo un nouveau contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des parkings souterrains de la Grande Plage (133 places), Clémenceau (416 places), Sainte-Eugénie (307 places) et Gare du Midi (302 places), mais aussi Kléber (80 places) et Chapelet (74 places) ainsi que pour ses aires de camping-car. Ce nouveau contrat a pris effet à compter du 8 décembre 2023 et jusqu'au 7 mars 2030. Le Groupe INDIGO s'est également vu confier par la Ville la gestion des 307 places du parking Casino, à compter du 1er juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- Le groupe Hammerson, qui a prolongé de 10 ans le bail d'Indigo pour l'exploitation du parking Les Terrasses du Port (2 560 places) à Marseille ;
- La SARL Les Rives de l'Orne, qui a accordé à Indigo un nouveau bail de 10 ans pour la gestion d'un parking de 445 places à Caen.

Et au titre du développement commercial,

- À Paris, Indigo a signé avec Unibail Rodamco un bail de 10 ans lui permettant d'exploiter un parking de 880 places dans le quartier de La Défense et avec Generali un bail de 12 ans lui permettant d'exploiter un parking de 295 places dans le quartier Réaumur / Sentier ;
- À Bordeaux, Indigo a signé un bail de 10 ans lui permettant d'exploiter le futur parking de 750 places du quartier Canopia
- À Saint Ouen, Indigo s'est vu confier par la Ville en délégation de service public l'exploitation de 3 589 places au sein de 9 parkings, à compter du 26 décembre 2023 et pour une durée de 10 ans

Enfin, dans son métier de gestion du stationnement en voirie, l'année 2023 a aussi été marquée par la confiance renouvelée auprès d'Indigo de la part des Villes de Grenoble (pour son contrat de collecte et de maintenance des horodateurs sur 12 000 places), Montreuil (6 500 places), de Beauvais (2 500 places) ainsi que de Noisy le Grand (2 000 places avec extensions jusqu'à 6 000 places).

Concernant les litiges en cours, un arrêt de la cour administrative d'appel de Toulouse a été rendu le 5 décembre 2023 sur la résiliation unilatérale du contrat de concession la Ville de Sète. Aux termes de cet arrêt, la Ville a été condamnée à verser une somme totale de 3,1 M€. La Ville ne s'est pas pourvue en cassation rendant ainsi l'arrêt définitif.

Belgique

Le 31 mai 2023, le Groupe INDIGO, a renforcé sa présence sur le segment B2B en s'associant avec l'opérateur de parkings BePark par l'intermédiaire d'une prise de participation majoritaire à hauteur de 60,2%. Fondée en 2011, BePark est un acteur dans le domaine du stationnement ayant créé un vaste réseau en Belgique, mais aussi au Luxembourg et en France. L'entreprise a développé au cours des dix dernières années une expertise unique au travers d'une approche commerciale dynamique lui permettant une bonne couverture du segment B2B afin de répondre à l'ensemble des besoins de stationnement des entreprises. BePark emploie aujourd'hui 30 collaborateurs et opère dans près de 580 parkings, représentant plus de 25 000 places de stationnement.

Espagne

Le 29 juillet 2023, le Groupe a signé, avec le soutien de ses actionnaires - Crédit Agricole Assurances, Vauban Infrastructure Partners et MEAG - un acte de cession d'actions sous conditions suspensives avec Igneo Infrastructure Partners pour acquérir 100% de Parkia Spanish Holding SLU ainsi que de ses filiales. Cette acquisition, réunissant les 3ème et 4ème opérateurs en Espagne en termes de places de stationnement hors voirie, représente une opportunité unique pour le Groupe de consolider sa position dans ce pays. L'entité combinée exploitera les parcs sous la marque Indigo et deviendra, en termes d'EBITDA, le deuxième acteur du marché du stationnement de la péninsule ibérique. Cette acquisition est soumise à la condition suspensive d'obtention de l'autorisation de l'autorité de la concurrence espagnole (CNMC).

Parkia est un pure-player du stationnement hors voirie avec un portefeuille de contrats de concessions et de pleines propriétés de haute qualité, disposant d'une durée résiduelle d'environ 38 ans. Cette acquisition renforcera le business model infrastructure du Groupe INDIGO. De plus, le portefeuille de concessions de Parkia dispose de clauses d'indexation tarifaires automatique. Il est, par ailleurs, très diversifié en Espagne et en Andorre, avec une présence importante dans les villes de taille moyenne. Parkia a connu une forte croissance ces dernières années, ainsi qu'une reprise rapide après la pandémie du Covid-19, atteignant un chiffre d'affaires supérieur à 53 millions d'euros en 2022.

Dans la continuité de sa stratégie consistant à renforcer son portefeuille de pleines propriétés, Indigo a par ailleurs finalisé l'acquisition des parkings Hernan Cortes à Saragosse (292 places) et Avalon à Madrid (186 places). Et en parallèle, la Ville de Saragosse a témoigné de sa confiance auprès du Groupe INDIGO en renouvelant pour une durée de 42 ans le contrat de concession du parking Salamero (454 places).

Luxembourg

Au Luxembourg, Indigo a signé de nombreux contrats de service à travers le pays, en particulier avec les Villes de Differange et de Mertert, pour Lallenger Sportshall (centre omnisport) et les Jardins de Belval (maison de repos) à Esch-Sur-Alzette.

En parallèle, des contrats de services significatifs ont été renouvelés tel que celui d'Esprit/Clairefontaine pour 500 places dans la Ville de Luxembourg ou celui du centre commercial Belval Plaza pour 1 666 places à Esch-Sur-Alzette.

AMERIQUES

Brésil

A l'issue du rapprochement officialisé le 31 août 2022 entre Administradora Geral de Estacionamentos, la filiale brésilienne du Groupe INDIGO, et PareBem, filiale d'un fonds d'investissement géré par Patria Investments, le Groupe INDIGO contrôlait l'entité combinée à hauteur de 54,7%, le solde étant détenu par le fonds d'investissement géré par Patria Investments. Le 28 juin 2023, conformément à ce qui était prévu dans l'accord de rapprochement, les parités respectives ont été revues et Indigo contrôle depuis l'entité combinée à hauteur de 55,6%,

Les bénéfices de ce rapprochement se sont confirmés avec le succès commercial connu par Indigo Brésil au cours de l'exercice 2023, ayant ainsi obtenu la gestion de plusieurs parcs de stationnement importants, notamment :

- sur le segment des sites de loisirs à Sao Paulo avec le Zoo et le Jardin Botanique (2 400 places), le parc d'Ibirapuera (1 080 places) ou encore l'Aquarium (800 places) ;
- sur le segment des centres commerciaux, Indigo Brésil a également remporté de nombreux contrats dans plusieurs villes et régions du pays dont le renouvellement du contrat pour Shopping Tatuapé pour 4 années supplémentaires, un important centre commercial proche de São Paulo ;
- à noter également la signature d'un nouveau contrat avec l'hôpital Santa Casa de Campo Grande, le plus grand hôpital de l'État du Mato Grosso do Sul, région du centre-ouest du Brésil.

Canada

A Kelowna, en Colombie-Britannique, Indigo Canada a remporté un contrat de gestion de 7 ans avec la municipalité pour un début d'activité au 1er juillet 2023. Il s'agit du plus gros contrat de voirie pour Indigo Canada avec 30 stationnements et 4 500 places. Ce succès accroît fortement la présence d'Indigo dans l'ouest canadien et Indigo Canada ouvre ainsi un nouveau bureau avec l'ajout concomitant de 3 autres contrats de gestion à Kelowna pour un total de 460 places.

Colombie

Le 25 avril 2023, le Groupe INDIGO a pris le contrôle majoritaire de City Parking, via l'augmentation de la participation d'Indigo Infra Colombia dans cette dernière de 50% à 87,5%. City Parking, fondée il y a 25 ans à Bogota, est le premier opérateur de stationnement en Colombie. La société emploie 920 salariés et exploite 170 parkings répartis dans 18 villes colombiennes, représentant près de 44 000 places de stationnement, dont 7 800 places pour les motos et 7 400 places pour les vélos. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie internationale du Groupe INDIGO, notamment en Amérique du Sud, qui est d'être leader sur les marchés où il opère avec des participations majoritaires dans les sociétés qu'il détient. En prenant à terme le contrôle à 100% de City Parking, Indigo démontre sa confiance en la croissance continue de la société, particulièrement depuis la fin de la pandémie.

URBAN SHIFT

Streeteo

Fin 2022, la société Streeteo n'avait pas été retenue par la Ville de Paris dans le renouvellement de son marché de contrôle du stationnement payant en voirie. Cette perte de contrat a été effective à partir du 1er juillet 2023 et a impacté fortement l'activité de la filiale qui a dû procéder à un plan de sauvegarde de l'emploi au cours du 1er semestre 2023.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Au 31 décembre 2023, Indigo possède 4 980 points de charge standard en service dans ses parcs sous gestion (dont plus de 3 900 en France et 600 en Belgique). De plus, 2 270 points de charge financés par des tiers sont également en service dans les parcs Indigo aux Amériques (essentiellement Canada) et en Europe.

Concernant la recharge rapide, deux contrats ont été signés avec le partenaire Electra pour les parcs de Mulhouse Bâle et celui de Nice Massena. La station de recharge rapide du parc Porte d'Italie à Paris mise en service en 2022 connaît par ailleurs une montée en charge très encourageante.

INDIGO® weel

Au cours de l'exercice 2023, 33 Cycloparcs ont été livrés pour un total d'environ 2 100 places, ce qui porte le nombre de Cycloparcs actifs au 31 décembre 2023 à 77 pour plus de 4 100 places vélos mises à disposition des usagers.

Vélib – Smovengo

Au cours de l'exercice 2023, Smovengo a comptabilisé 47,5 millions de courses, soit 3 millions de plus qu'au cours de l'exercice 2022, grâce à la mise à disposition de plus de 18 000 vélos sur 1 475 stations.

Le nombre d'abonnés à fin décembre 2023 s'élève à 406 000 abonnés, soit 16 000 de plus qu'à fin décembre 2022.

DIGITAL & EXPERIENCE CLIENT

Au cours de l'année 2023, l'offre digitale d'Indigo Neo disponible sur le périmètre français s'est encore enrichie et permet désormais aux utilisateurs d'y retrouver l'ensemble des produits d'abonnement commercialisé par le Groupe. Pour accompagner le déploiement de ses CycloPark, Indigo Neo introduit la vente sur web et app des offres dédiées aux 2 roues. En dehors des frontières françaises, Indigo Neo est désormais disponible en Suisse et notamment à Lausanne dans les parcs détenus par le Groupe.

Les services digitaux du Groupe auront traité sur l'année 2023 un chiffre d'affaires parking de plus de 39 millions d'euros sur un périmètre d'environ 1 530 parcs et 96 voiries, confirmant la tendance 2022 de digitalisation des usages de nos clients avec une progression de +54%.

D'un point de vue commercial, Indigo Neo s'est vu attribué le contrat de paiement mobile pour les 20.000 places de la Ville de Luxembourg dont le service a débuté au 1er juin 2023. Indigo et son offre digitale Indigo Neo renforce ainsi son leadership au Luxembourg ainsi que son positionnement de partenaire des villes dans la gestion des mobilités et notamment pour le stationnement en voirie.

2.1.2 Corporate / Gouvernance - Financement

Nouvelle organisation du Groupe INDIGO

Dans la continuité de la nouvelle organisation mise en place en novembre 2022, Sébastien Fraisse a été nommé Président du Directoire d'Indigo Group SA en avril 2023. Il succède à Serge Clément, qui endossait ce rôle depuis 2011 et qui est resté membre du Directoire jusqu'au 30 juin 2023.

Le 22 septembre 2023, le Conseil de Surveillance d'Indigo Group SA a désigné à l'unanimité son nouveau Président, Alexandre de Juniac, qui succède ainsi à Michel Bleitrach.

S&P Global Ratings améliore la note du Groupe INDIGO à BBB perspective stable

Le 5 mai 2023, S&P Global Ratings a relevé la note du groupe INDIGO de BBB- à BBB perspective stable, renforçant son positionnement dans la catégorie Investment Grade. Cette amélioration de notation témoigne de la forte résilience du portefeuille d'actifs d'Indigo et conforte le plan stratégique mis en œuvre depuis le début de la crise sanitaire. Elle souligne également la politique financière prudente tant en termes de gestion de sa dette nette que de sa politique de dividendes.

Le 5 octobre 2023, S&P Global Ratings a confirmé la notation du Groupe INDIGO de BBB perspective stable, suite à l'annonce le 31 juillet 2023 de la signature de l'accord conclu avec Igneo Infrastructure Partners pour acquérir 100% de Parkia Spanish Holding SLU ainsi que de ses filiales.

Nouvelle émission obligataire de 650 millions d'euros et rachat partiel de la souche obligataire à échéance 2025

Le 11 octobre 2023, Indigo Group a procédé avec succès au placement de nouvelles obligations senior non assorties de sûretés d'un montant de 650 millions d'euros, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,500%, arrivant à maturité le 18 avril 2030.

Le 19 octobre 2023, une partie du produit net des nouvelles obligations émises a été allouée pour une offre de rachat de la souche obligataire de 650 millions d'euros avec un coupon annuel de 2,125% venant à échéance le 16 avril 2025 (dont le montant résiduel en circulation s'élevait à 528,5 millions d'euros suite au rachat partiel ayant eu lieu en mai 2022). Les porteurs ont valablement apporté des obligations existantes pour un montant nominal total de 58,6 millions d'euros, à un prix de rachat de 97,401%. A la suite de cette transaction, le montant en principal des obligations existantes en circulation sur cette souche obligataire est de 469,9 millions d'euros.

Le solde du produit des nouvelles obligations émises net des obligations rachetées a été placé sur des comptes à terme, à hauteur de 580 millions d'euros. Ce solde sera utilisé pour les besoins généraux de la Société et notamment le remboursement à échéance des obligations existantes restant en circulation à la suite du rachat partiel susmentionné, soit 469,9 millions d'euros en principal.

Souscription à des instruments dérivés de taux pour variabiliser une partie de la dette obligataire

Le 11 octobre 2023, Indigo Group a souscrit auprès des banques deux swaps de taux variable de respectivement 200 millions d'euros (maturité avril 2025) et 100 millions d'euros (maturité avril 2028) en montant notionnel.

Souscription à un prêt relais pour l'acquisition des titres du groupe Parkia

Le 27 juillet 2023, le Groupe a souscrit à un prêt relais sur fonds propres (Equity Bridge Loan) d'un montant de 284 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de 100% des titres de Parkia Spanish Holding SLU et de ses filiales. L'échéance de tirage de cette ligne de crédit fixée initialement au 31 décembre 2023 a été prolongée jusqu'au 30 avril 2024 compte tenu des délais d'obtention de l'agrément de la transaction par les autorités de la concurrence espagnole.

Prolongation d'un an de la ligne de Crédit Renouvelable de 300 millions d'euros

Le Groupe INDIGO avait signé le 27 juillet 2022 une nouvelle ligne de crédit renouvelable (RCF) multidevises sustainability linked d'un montant de 300 millions d'euros, avec une échéance initiale de juillet 2027 assorti de deux options de prolongation additionnelle d'un an soumises à l'approbation des banques. Au cours du mois de juillet 2023, la maturité de cette ligne de crédit a été étendue à juillet 2028 avec l'approbation des banques, restant encore une option de prolongation additionnelle d'un an à activer.

2.1.3 RSE

Premiers projets soutenus par la fondation INDIGO

Après un an d'activité, la Fondation INDIGO a soutenu 25 projets d'intérêt général dans 19 villes et 4 pays en donnant près de 250 000 €. Elle a par exemple financé des projets permettant l'accès à la culture pour toutes et tous menés par le Festival International de Musique de Chambre de Salon-de-Provence, Le Printemps des poètes à Tours, ou encore, Le Livre sur la Place à Nancy. Des soutiens à des initiatives favorisant l'inclusion par le sport avec Handisport en Occitanie à Toulouse, La Fondation madrilène Santamarca ou encore le Ballet de la favela Paraispolis de Sao Paulo au Brésil ont été aussi apportés.

Ce premier bilan extrêmement positif est à l'image de l'engouement des salariés et de son fondateur INDIGO, qui ont proposé de nombreux projets et participent à la vie de la Fondation.

Objectifs 2022 et 2023 atteints pour la ligne de crédit sustainability linked

Dans le cadre du crédit sustainability linked d'un montant de 300 millions d'euros souscrit le 27 juillet 2022, le Groupe INDIGO avait défini deux indicateurs de performance : la réduction des émissions de carbone des Scopes 1 & 2 et la puissance électrique cumulée installée dans les points de recharge de véhicules électriques. Les objectifs annuels 2022 et 2023 de ces deux indicateurs ont été vérifiés par l'Organisme Tiers Indépendant du Groupe, le cabinet Mazars, qui a conclu à leur atteinte.

2.2 Faits marquants de la période précédente

Les faits marquants de la période précédente sont présentés dans les comptes consolidés 2022 publiés.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1 Principes généraux

Les présents comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales (« IFRS ») telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux. La valeur 0 est indiquée en format comptable.

3.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2023

Les normes et interprétations applicables de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2023 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023. Elles concernent principalement :

- IFRS 17 - contrats d'assurances
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers - Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Amendements à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs - Définition d'une estimation comptable » ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat – Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique ».

3.1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2023 :

- Amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du pilier 2 » ;
- Amendements à IAS 1 « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- Amendements à IAS 16 « Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financements fournisseurs ».
- Amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité ».

3.1.3 Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes de consolidation exposées ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation (voir note 3.3.1 « Recours à des estimations » pour plus de détails).

3.2 Méthodes de consolidation

3.2.1 Périmètre de consolidation

La notion de contrôle d'une entité est définie sur la base de trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour l'appréciation de la notion de contrôle, le Groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est également menée en cas d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet :

- Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (Co-entrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Une activité conjointe (joint-opération) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les états financiers des sociétés ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe. Une analyse mixte basée sur le chiffre d'affaires et le total bilan est réalisée au cas par cas, suivant l'activité de la société.

(En nombre de sociétés)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Total	France	Etranger	Total	France	Etranger
Intégration globale	137	89	48	133	89	44
Mise en équivalence	5	2	3	11	2	9
Total	142	91	51	144	91	53

Le nombre de sociétés composant le périmètre du Groupe a baissé de 2 sociétés par rapport au 31 décembre 2022 :

L'acquisition du groupe BePark a conduit à l'intégration d'une société française et de deux sociétés étrangères toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

En Colombie, le Groupe a procédé à l'acquisition de 37,5% de City Parking et de ses filiales ce qui a porté sa participation dans la société à 87,5%. La société est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Elle était précédemment consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe a intégré les sociétés Val de Loire Stationnement, Montreuil Stationnement et Biarritz Stationnement à son périmètre français suite à l'obtention d'un nouveau contrat et a procédé à la dissolution de la société Belge Parking Scailquin.

Le Groupe a procédé aux TUP des sociétés Françaises Les Bureaux de la colline de Saint Cloud dans Indigo Infra CGST, de EFFIPARC et GEFIPARC dans Indigo Infra et de SAP Bourgogne dans Société Auxiliaire de Parcs.

A l'étranger le Groupe a procédé aux dissolutions d'Indigo Infra China (Chine), de Mobile Now! LLC (Brésil), de Parking Scailquin (ex-mise en équivalence Belge) et d'une filiale de Parebem au Brésil.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans la partie "faits marquants de la période".

Exemption d'audit concernant la filiale anglo-saxonne

La société Les Parcs GTM UK Limited, filiale anglo-saxonne du groupe enregistrée au Royaume-Uni, a utilisé l'exemption d'audit de ses états financiers locaux, en vertu de l'article 479A du UK Companies Act 2006.

Indigo Group a fourni une garantie à sa filiale Les Parcs GTM UK Limited en vertu de l'article 479C du UK Companies Act 2006. Cette garantie concerne les passifs de la filiale anglo-saxonne et les administrateurs d'Indigo Group estiment qu'il existe une faible probabilité d'utilisation de cette garantie.

3.2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges, entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- À hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

3.2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

3.2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

3.2.5 Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs identifiables repris. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. A compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition, tels que les honoraires de due diligences et les autres honoraires associés, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet). Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

Depuis le 1er janvier 2020, le groupe applique l'amendement d'IFRS 3 sur la définition d'une activité. Cet amendement clarifie la définition d'une entreprise et aide à une meilleure différenciation d'une acquisition d'entreprise et d'une acquisition d'un groupe d'actifs avec pour principale incidence l'absence de reconnaissance d'un *goodwill* en cas d'acquisition d'un groupe d'actifs.

3.2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

3.2.7 Activités non poursuivies (arrêtées, cédées) et activités destinées à être cédées

- **Activités destinées à être cédées**

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période, et dont le montant est jugé significatif au regard des principaux agrégats financiers du Groupe, sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments relatifs au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie, relatifs aux activités destinées à être cédées, sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau des flux (pour l'ensemble des périodes présentées) dès lors qu'ils remplissent par ailleurs les critères de classification en activités non poursuivies.

- **Activités non poursuivies**

Les activités non poursuivies (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- Soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- Soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente ;

Sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'ensemble des périodes présentées si leur montant est jugé significatif au regard des principaux agrégats financiers du Groupe.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur, nette des coûts relatifs à la cession.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations sont fondées sur l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

- **Evaluations retenues pour les provisions**

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les risques auxquels il peut être confronté dans le cadre de ses activités, notamment ceux liés aux litiges, et aux contrats déficitaires. Le cas échéant, le Groupe évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

- **Evaluations des engagements de retraites**

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note annexe 9.10.1 « Engagements de retraites et autres avantages au personnel » des présents états financiers consolidés.

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

- **Evaluation de la juste valeur**

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en l'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- Approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- Approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- Approches par les coûts qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains instruments de capitaux propres et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupement d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

- **Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur**

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation retenus. Une modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Dans ce cadre, le groupe établit des hypothèses détaillées par activités et par pays permettant d'établir les valeurs d'utilité utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note 9.5 « Tests de valeur sur autres actifs immobilisés ».

3.3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe comprend :

- D'une part, les revenus des parcs de stationnement (pleine propriété, concession, bail ou prestations de services) ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales et les revenus provenant de la location d'espaces publicitaires ;
- D'autre part, le chiffre d'affaires réalisé au titre des travaux de construction mis en œuvre sur les ouvrages en concession dont la contrepartie reçue figure au bilan du Groupe en immobilisations incorporelles du domaine concédé ou en créances financières.

Par suite de l'application de la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires :

- Inclut désormais le remboursement des charges opérationnelles engagées par les entités du Groupe dès lors que celles-ci contrôlent bien les modalités de réalisation de ces prestations (contrats de mise à disposition du personnel pour lequel le groupe recrute, forme et contrôle les équipes mises à disposition de ses clients)
- Exclut :
 - Lorsque le groupe ne détient pas un tel contrôle, les revenus reçus en rémunération des activités réalisées sont comptabilisés nets des charges engagées afin de réaliser les activités concernées (contrats de locations dans lesquels le Groupe ne contrôle pas le service et n'en définit pas les conditions de réalisation comme la fixation des tarifs, les heures d'ouverture, la gestion des emplacements, la définition des moyens humains nécessaires) ...
 - Les revenus reçus lorsque les charges engagées sont refacturées sans marge (« pass-through »)

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note 3.3.4 « Contrats de concession ».

3.3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent les produits locatifs, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.3.4 Contrats de concession

3.3.4.1 Principe général

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- Une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles Infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11,
- Une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'Infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'Infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique à la plupart des Parkings gérés en concession par le Groupe.

- Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'Infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire, portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Créances financières - Concessions » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'Infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Ce modèle s'applique à quelques contrats du Groupe.

Dans le cas de modèles mixtes, la rémunération provient, à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce modèle s'applique à quelques contrats du Groupe.

3.3.4.2 Traitement comptable des redevances fixes payées aux concédants dans le cadre de contrats de concession

Dans le cadre de ses contrats de concession, le Groupe s'engage à payer au concédant une redevance annuelle d'exploitation au titre de l'occupation et de l'usage du domaine public. Les redevances peuvent être forfaitaires (fixes), ou variables (sur la base du chiffre d'affaires ou du résultat d'exploitation) et sont en général indexées selon des formules variables.

S'agissant des redevances fixes, le Comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS Interpretation Committee ») avait indiqué au mois de mars 2013 que les paiements effectués par un concessionnaire au concédant pour l'utilisation d'un actif de concession entrant dans le champs d'application de l'interprétation IFRIC 12 et permettant d'utiliser l'actif de concession devaient être comptabilisés en actif en contrepartie d'un passif correspondant à l'engagement à payer ces redevances dès lors qu'elles ne dépendent pas de l'activité future du concessionnaire et qu'elles ne donnent pas droit à des biens ou services distincts des accords de concession de services. L'IFRS Interpretation Committee a confirmé cette position, ce qui a fait l'objet d'une publication dans l'IFRIC Update de janvier 2016.

Dans ce contexte, le Groupe capitalise les redevances fixes dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat au titre du droit d'utiliser le domaine public (parking) en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces redevances.

Ce traitement comptable des redevances fixes se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par :

- La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondant à l'activation au bilan des redevances pour leur montant actualisé, cette dernière étant amortie de façon linéaire sur la durée du contrat,
- La comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait du paiement des redevances et générant un coût de désactualisation comptabilisé en coût de l'endettement financier.

Les redevances fixes associées à des contrats devenus pleinement exécutoires mais pour lesquelles les actifs sous-jacents ne sont pas mis en service à la date d'arrêté des comptes consolidés sont intégrées aux engagements hors bilan présentés en note 11.3.

3.3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

Dans le cadre du dispositif du Plan d'Épargne Entreprise, le Groupe a mis en place, en 2019, un fond d'actionnariat investi en titres non cotés d'Indigo Group (le « Fond »). Le Fond a pour objectif principal de suivre la performance de l'action non cotée Indigo Group diminuée des frais courants, la valeur liquidative du fonds évoluant, à la hausse comme à la baisse, en fonction de la valorisation des actions non cotées Indigo Group proportionnellement au pourcentage de l'actif investi dans ces actions.

Au 31 décembre 2023, les salariés détiennent 0.39% des actions d'Indigo Group.

À l'occasion des souscriptions aux plans, les salariés ont bénéficié d'un abondement versé par leur entreprise. Ce dernier, réputé comme un avantage consenti aux salariés, a été comptabilisé en charge sur paiements en actions de la période. Le dénouement des investissements effectués par les salariés s'effectue par remise de numéraire.

Par ailleurs, les filiales Canadiennes (en 2020) et Brésiliennes (en 2023) ont mis en place en faveur de certains collaborateurs, des plans de rémunération à long terme fondés sur des instruments de capitaux propres, également dénoués par remise de numéraire, dont la valeur est dérivée de la valeur d'entreprise des filiales.

S'agissant d'instruments dénoués par remise de numéraire, les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces derniers s'effectuent comme suit :

- La valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture jusqu'à la date de paiement, et la charge ajustée en conséquence à la clôture considérée.
- La charge est comptabilisée en contrepartie d'une dette non courante au passif du bilan.

Les plans Canadiens et Brésiliens sont toujours en place au 31 décembre 2023.

Enfin, dans le cadre du développement du Groupe, certains collaborateurs de sociétés du groupe ont :

- Soit des Actions Gratuites de la société-mère Infra Foch Topco pour permettre aux Bénéficiaires de recevoir un certain nombre d'Actions Ordinaires de cette société attribuée par tranches d'année de référence en fonction d'un critère de performance basé sur l'EBITDA du Groupe ;
- Soit un Long Term Incentive Plan (LTIP) pour permettre aux Bénéficiaires de recevoir un bonus attribué par tranches d'année de référence en fonction d'un critère de performance basé sur l'EBITDA.

Les impacts financiers au compte de résultat de ces plans sont présentés dans la note 7.5 .

3.3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- Le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif-TIE) ainsi que le coût de désactualisation du passif financier reconnu au titre de l'engagement à payer les redevances fixes envers les concédants, le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture,
- La rubrique « produits financiers des placements » qui comprend les revenus perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

La notion d'endettement financier net est définie et détaillée en note 9.14 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

3.3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- Lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés,
- Dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note 3.3.22.1 « Actifs financiers »).

3.3.8 Impôts sur les bénéfices

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits, quand ils sont significatifs, dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification a été adoptée, sur la ligne « Impôts sur les bénéfices - Impacts des changements de taux ».

Le cas échéant, les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables significatives, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible, quand il présente un caractère significatif.

Par ailleurs, les participations dans les entreprises mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.3.9 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise.

3.3.10 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.3.11 Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« *impairment test* ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et de manière non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« *badwill* ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.3.12 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeurs cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

L'IFRS IC a publié, le 27 avril 2021, une décision relative aux contrats *SaaS* (*Software as a Service*) mis à disposition dans le "cloud". Suite à cette publication, le Groupe a revu sa politique de comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation pour ce type de logiciels. A ce titre, une analyse est désormais réalisée pour chaque nouveau projet de développement d'une solution *SaaS* afin de déterminer si (1) les services de configuration et de personnalisation sont distincts de l'accès au logiciel *SaaS* et si (2) le Groupe obtient le contrôle d'une nouvelle ressource logicielle.

En cas d'atteinte de ces deux critères cumulatifs, le Groupe comptabilise ces coûts de configuration et de personnalisation en immobilisations incorporelles et les amortit sur la durée du contrat *SaaS*. A l'inverse, si au moins un des deux critères n'est pas rempli les coûts de configuration et de personnalisation sont comptabilisés en charges sur la période durant laquelle les services de sont fournis.

3.3.13 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.3.14 Immobilisations corporelles et immobilisations corporelles du domaine concédé

Ces immobilisations sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent en particulier les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	de 30 à 50 ans
Agencements	de 7 à 30 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque clôture annuelle, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

3.3.15 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.3.16 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Il peut notamment se caractériser par une détérioration de la performance d'un actif, une évolution défavorable de l'environnement économique ou un changement de réglementations. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

En France, une UGT correspond à un regroupement de contrats d'un même donneur d'ordre. Dans les autres pays, une UGT correspond à un ensemble de parkings par ville ou zone géographique homogène. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.3.17 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note 3.3.16 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre l'EBITDA et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.3.18 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.3.19 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants classés dans la catégorie Prêts et créances.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.3.20 Engagements de retraites et autres avantages du personnel

- Engagements de retraites à prestations définies

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan.

L'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe est comptabilisée dans le bilan consolidé.

Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réestimation sont comptabilisés en autres éléments de résultat global :

- Gains et pertes actuariels sur l'engagement correspondant à la différence entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée et résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience,
- Surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif de l'actif du régime et sa rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime ; l'impact de désactualisation sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

L'IFRS IC a publié, le 24 mai 2021, une décision relative à la répartition du coût des services associés aux régimes à prestations définies pour lesquels (1) l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite, (2) le montant des avantages dépend de l'ancienneté, (3) le montant des avantages est plafonné à un nombre d'années de services consécutives.

Cette décision a pour effet de modifier la détermination de la période d'attribution de l'avantage du personnel pour la répartition de la charge IAS 19. Le Groupe a revu, lors de la clôture de ses comptes consolidés 2021, la méthode de calcul de sa provision pour les engagements de retraites à prestations définies.

- Engagements de retraite à cotisations définies

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

- Provisions pour autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan, évalués selon la norme IAS 19. Ils comprennent les engagements relatifs aux primes de fidélité, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales. Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

3.3.21 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation réelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. La provision est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

- Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent également des provisions pour contrats déficitaires.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

- Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration, intégrant le coût des plans et mesures engagées, sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées ou fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.3.22 Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité du Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

3.3.22.1 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, instruments de capitaux propres et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

La catégorie placements détenus jusqu'à leur échéance n'est pas utilisée par le Groupe.

Les actifs financiers non courants comprennent les instruments de capitaux propres, la part à plus d'un an des prêts et créances, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note 3.3.25 « Instruments financiers dérivés »).

- Instruments de capitaux propres

La catégorie « instruments de capitaux propres » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit du Groupe à recevoir ces dividendes est établi.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - La perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre,
 - La perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
 - Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.
- Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

La catégorie « prêts et créances » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mise en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de garantie de recettes ou de subvention d'exploitation) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Dans le cas particulier des créances financières relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet calculé à l'origine.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en autres actifs financiers courants.

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat net. Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- S'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme,
- Si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- S'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Les OPCVM monétaires acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie sont classés dans cette catégorie, ainsi que certains instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture.

3.3.22.2 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent, le cas échéant, des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note 3.3.22.3 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retient la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash-flows* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.3.22.3 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués, le cas échéant, d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash-flows* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.3.23 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité du Groupe sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par une entité du Groupe sont comptabilisés au montant de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission directs.

3.3.24 Dettes financières (courantes et non courantes)

Elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ces passifs financiers ne comportant pas de dérivés incorporés non étroitement liés (notamment au titre des options de remboursement anticipé). Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux de marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution des investissements concernés.

Le montant de la subvention correspond à la différence entre les montants perçus au titre de l'emprunt et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur. La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « dettes financières courantes ».

Le Groupe dé-comptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier dé-comptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3.3.25 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace ; dans ce cas, le moment de comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont traités comme des dérivés séparés s'ils répondent à la définition d'un dérivé, si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques des contrats hôtes et si les contrats ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des instruments dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité attachée aux instruments de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- La relation de couverture doit être clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- L'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières non courants ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

- Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note 3.3.1 « Recours à des estimations »). Néanmoins, la comptabilisation de la variation de leur juste valeur d'une période à l'autre varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- Couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé d'acheter ou de vendre un actif,
- Couverture de flux de trésorerie,
- Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

- *Couverture de juste valeur*

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif tel que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

- *Couverture de flux de trésorerie*

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt dans les autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme « efficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur ne présente plus un caractère hautement probable, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

- *Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère*

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en résultat. La variation de valeur du produit dérivé comptabilisée en « écarts de conversion » doit être reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les profits et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture cumulés dans la réserve au titre de l'écart de change sont reclassés en résultat net au moment de la cession d'un établissement à l'étranger.

3.4 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS utilisés par le Groupe

Le Groupe utilise pour la mesure de sa performance un certain nombre d'indicateurs financiers non définis par les normes IFRS.

Ces indicateurs sont utilisés pour les besoins de la communication financière du Groupe (communiqués de presse, présentations financières...).

3.4.1 EBITDA

Le Groupe utilise l'indicateur « *Earning Before Tax, Interests, Depreciation and Amortization* » (EBITDA), ce dernier étant intégré en solde intermédiaire dans la présentation du compte de résultat consolidé. Il correspond au Résultat opérationnel, avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des actifs non courants, des dotations nettes aux provisions non courantes, des impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), du résultat des sociétés mises en équivalence ainsi que des charges et produits qualifiés de non courants significatifs et inhabituels qui comprennent notamment :

- Les pertes de valeurs des *goodwill*,
- Les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts de réévaluation à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé,
- Les autres charges et produits qualifiés de non courants lorsqu'ils sont jugés significatifs.

3.4.2 Global Proportionate

Pour les besoins de sa communication financière et afin d'améliorer la lisibilité et la présentation de sa performance, le Groupe présente les chiffres opérationnels (chiffre d'affaires, EBITDA, résultat opérationnel) sur une base « Global Proportionate ».

Ces derniers intègrent la quote-part des activités du Groupe dans les coentreprises qu'il détient comme si elles étaient consolidées par intégration proportionnelle (avant retraitement selon la norme IFRS 11) et non par la méthode de la mise en équivalence.

Au sein des comptes consolidés, la norme IFRS 11 est appliquée et la quote-part des activités du Groupe dans les coentreprises est prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

Un rapprochement peut être fait entre les données « *Global Proportionate* » utilisées notamment pour les besoins de sa communication financière et les données « IFRS » présentées dans les comptes consolidés du Groupe en se référant à la note 9.6 « *Participation dans les sociétés mises en équivalence* » qui présente la contribution des coentreprises aux principaux agrégats du bilan et du compte de résultat.

3.4.3 Free Cash-Flow

Le *Free Cash-Flow*, est une mesure des flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle récurrente. Ce dernier est intégré en tant que solde intermédiaire dans la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Il correspond à l'EBITDA diminué :

- Des décaissements liés aux redevances fixes versées dans le cadre des contrats de concession (IFRIC 12),
- Des décaissements liés aux loyers fixes suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16.
- Des investissements de maintenance,
- De la variation du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes
- Et d'autres éléments opérationnels ayant un impact sur la trésorerie et non inclus dans l'EBITDA.

Une réconciliation avec les données du tableau des flux consolidé est présentée en note 8.1 .

3.4.4 Cash Conversion Ratio

Le Cash Conversion Ratio correspond au Free Cash-Flow rapporté à l'EBITDA. Ce ratio permet d'évaluer la proportion de l'EBITDA qui est convertie en flux de trésorerie et, par conséquent, disponible pour les investissements de développement, les impôts, le service de la dette et les dividendes aux actionnaires. Il est présenté en note 8.2 .

4. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Risques climatiques

Outre une analyse des risques extra-financiers (sociaux, sociétaux et environnementaux), le Groupe poursuit l'analyse de ses risques liés au changement climatique en se fondant sur la matrice des risques développées par la TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosure. Ainsi, certains actifs du Groupe peuvent subir des dommages consécutifs à des événements climatiques extrêmes tels que des tempêtes ou des inondations, ou à l'augmentation du niveau des mers et océans.

Ces risques environnementaux sont analysés dès la réponse aux appels d'offres, au regard des enjeux humains, techniques, financiers et juridiques qu'ils représentent. Le cas échéant, les solutions élaborées et dimensionnées avec les équipes techniques prennent en compte le plus en amont possible ces risques environnementaux comme, dès la conception d'un ouvrage, la surélévation des potentielles entrées d'eau (édicule d'ascenseur, accès piétons, bouches de ventilation, etc.). D'autre part, des moyens techniques d'atténuation des phénomènes climatiques extrêmes sont mis en place pour les parcs de stationnement concernés (atardeaux, pompes, etc.). Enfin, en phase d'exploitation, des procédures d'alerte sont mises en œuvre avec les acteurs locaux. Cela permet au personnel du Groupe d'anticiper ces risques, tant pour les utilisateurs que pour l'ouvrage, en disposant des panneaux d'informations aux accès des parcs de stationnement et en fermant à titre préventif les accès les plus exposés à l'aide deatardeaux. En parallèle, les risques environnementaux sont également pris en considération avec les compagnies d'assurance.

Le Groupe a annoncé publiquement en mars 2021 sa stratégie climat, définie dans son programme interne « GO for Climate ». L'objectif du Groupe est de viser la neutralité carbone pour ses émissions directes (Scopes 1 et 2, consommation d'énergies fossiles et d'électricité) à horizon 2025. Cet objectif sera notamment atteint par la réduction des émissions précitées (rationalisation des flottes automobiles et transition vers des véhicules hybrides et/ou électriques, poursuite et intensification du remplacement dans les parcs de stationnement des luminaires d'ancienne génération par des éclairages LED), par un recours accru de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables et par des projets de compensation. Conformément à l'Accord de Paris, la neutralité carbone pour les émissions indirectes (Scope 3) s'opèrera à horizon 2050.

En 2023, Indigo poursuit la mise en place de sa stratégie "GO for Climate" en renouvelant notamment son engagement à long terme envers le développement durable en adhérant au Pacte mondial de l'ONU. Cela s'ajoute à la renégociation opérée en 2022 de la ligne de crédit renouvelable dans laquelle le Groupe a intégré deux KPI environnementaux – la réduction des émissions de carbone des Scopes 1 & 2 et la puissance électrique cumulée installée dans les points de recharge de véhicules électriques – qui s'inscrivent dans sa stratégie RSE et ESG menée depuis plusieurs années. Au cours du mois de juillet 2023, la maturité de cette ligne de crédit a été étendue à juillet 2028 avec l'approbation des banques. Pour l'année 2023, les objectifs annuels de ces deux indicateurs ont été atteints.

Les enjeux environnementaux liés aux activités du Groupe et leurs conséquences potentielles sur l'environnement sont détaillés plus spécifiquement dans la DPEF établie par la Société, au sein de la rubrique « Enjeux Environnementaux ».

Par ailleurs, le Groupe a intégré dans son processus de clôture des comptes l'identification des principaux risques climatiques, afin d'évaluer leurs impacts potentiels sur ses états financiers. Le Groupe considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte et qu'elle est cohérente avec ses engagements pris en la matière. L'intégration de ces éléments n'a pas eu d'impact significatif en 2023 sur les états financiers du Groupe.

Réforme des retraites en France

La promulgation, le 15 avril 2023, de la loi n° 2023-270 de financement rectificatif de la sécurité sociale pour 2023 a pour effet de relever progressivement l'âge de départ en retraite à compter du 1er septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030, et d'accélérer l'application de la loi « Touraine » en portant la durée de cotisation à 43 ans à partir de 2027 au lieu de 2035. L'impact de cette modification de régime est pratiquement nul dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

5. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

5.1 Acquisitions de la période

- Acquisitions de la société BePark (Belgique)

Le Groupe, à travers sa filiale Indigo Infra Belgium s'est porté acquéreur, le 31 mai 2023, de 60,2% de BePark, société de droit Belge. Cela s'est traduit par l'incorporation de trois nouvelles sociétés à son périmètre de consolidation.

Au terme de l'analyse menée au regard de la norme IFRS 10, le Groupe considère qu'il a le contrôle exclusif de BePark et ses filiales et consolide ces sociétés par intégration globale depuis le 1er juin 2023.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a procédé à la détermination des justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, en fonction des éléments disponibles. Elles pourront évoluer dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition en fonction des informations nouvelles éventuelles relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

(En millions d'euros)	BePark
Immobilisations incorporelles	0,2
Immobilisations corporelles	0,5
Autres actifs non courants et actifs courants	1,9
Impôts différés nets	0,1
Endettement financier net	1,5
Autres passifs non courants et passifs courants	-5,0
Actif net acquis	-0,8
Prix d'acquisition (à 100% avec engagement sur minoritaire)	18,3
Goodwill provisoire en M€ au 31 décembre 2023	19,1

Cette acquisition s'accompagne d'options croisées de PUT et CALL exerçables en 2027 et qui auraient pour impact d'augmenter la participation du Groupe dans le capital de BePark. Le Groupe a comptabilisé un engagement de 7 millions d'euros au 31 décembre 2023, valorisé sur la base des conditions prévues au pacte d'actionnaires et présenté en autres dettes non courantes (cf. note 9.12).

- **Prise de contrôle de la société City Parking (Colombie)**

Le Groupe s'est porté acquéreur, le 25 avril 2023, via sa filiale Indigo Infra Colombia, de 37,5% des actions de City Parking, entité colombienne, dont il détenait conjointement le contrôle jusqu'à cette date.

Conformément au pacte d'actionnaires qui lie Indigo Infra Colombia et son associé, tous deux actionnaires jusqu'à cette date à 50% de City Parking, cette acquisition complémentaire confère désormais le contrôle exclusif à Indigo Infra Colombia. De plus, elle engage cette dernière à acquérir l'intégralité de la participation résiduelle détenue par le co-actionnaire, soit 12,5%, en 2024 sur la base d'une formule de valorisation préétablie.

Dans ce contexte, City Parking est consolidée par la méthode de l'intégration globale depuis le 26 avril 2023. Elle était précédemment consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

En raison du changement de nature de l'actif détenu avant et après la prise de contrôle, cette prise de contrôle par achats successifs s'est traduite, en application de la norme IFRS 3 révisée, par la comptabilisation de deux opérations distinctes dans les comptes consolidés de la période :

- La sortie de la participation antérieurement détenue avant la prise de contrôle ainsi que la comptabilisation d'une plus-value de 5,3 millions d'euros correspondant à la mise à la juste valeur de la participation antérieurement détenue.
- La comptabilisation de ce regroupement d'entreprise selon la méthode de l'intégration globale se traduisant par la consolidation de City Parking à sa juste valeur (7,4 millions d'euros pour 100% au cours de change de la date de transaction). Le Groupe ayant opté pour la méthode du « goodwill complet », les intérêts minoritaires ont été évalués à leur juste valeur. Sur la base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables à la date de transaction, le goodwill comptabilisé s'élève à 7,9 millions d'euros, après prise en compte d'un écart de conversion total de 1,1 million d'euros (6,8 millions d'euros à la date d'acquisition). Ce goodwill est affecté au goodwill du secteur opérationnel Amériques.

<i>(En millions d'euros)</i>	City Parking
Immobilisations incorporelles	4,7
Immobilisations corporelles	3,7
Autres actifs non courants et actifs courants	2,7
Impôts différés nets	-1,6
Endettement financier net	-4,7
Autres passifs non courants et passifs courants	-4,3
Actif net acquis	0,6
Prix d'acquisition (à 100% avec engagement sur minoritaire)	7,4
Goodwill provisoire converti en M€ à date d'acquisition	6,8

Par ailleurs, l'engagement d'acquisition de l'intégralité de la participation résiduelle détenue par le co-actionnaire (12,5% du capital au 26 avril 2023), valorisé à hauteur de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2023 sur la base des conditions prévues au pacte d'actionnaires a été comptabilisé et est présenté en autres dettes non courantes (cf. note 9.12).

5.2 Acquisitions de l'exercice précédent

Les acquisitions de la période précédente sont détaillées dans les comptes consolidés 2022 publiés.

Le Groupe a poursuivi, au cours du premier semestre 2023 son étude des éléments disponibles liés à l'acquisition de la société Brésilienne PareBem et de ses filiales. Cela a conduit à une réduction de 0,4 million d'euros du Goodwill reconnu au 31 décembre 2022. Le Goodwill affecté à PareBem s'établit à 67 millions d'euros au 31 décembre 2023 après prise en compte d'un écart de conversion de 3,3 millions d'euros.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par zone géographique, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Les secteurs présentés sont les suivants : France, avec une distinction entre les activités d'exploitation et les activités du siège dites « Corporate », Europe Continentale (Belgique, Luxembourg, Suisse, Espagne et Pologne), Amériques (Canada, USA, Brésil et Colombie), Grand international (Chine, dont le Groupe s'est désengagé en 2022) et Urban Shift (Indigo Weel et Streeteo), auquel est rattachée opérationnellement la coentreprise Smovengo. Pour le Groupe, chaque zone est un secteur opérationnel.

L'information sectorielle présentée est conforme à celle présentée à la Direction Générale du Groupe, ainsi qu'aux principaux décideurs opérationnels, aux fins de prises de décision concernant l'affectation de ressources et d'évaluation de la performance de chaque secteur. Elle est établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

Le chiffre d'affaires de chaque secteur correspond aux revenus des parcs de stationnement, ainsi que des produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales.

Aucun client externe du Groupe ne représente à lui seul 10% ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le chiffre d'affaires présenté par secteur dans les tableaux ci-dessous représente les produits provenant de clients externes.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est réalisée sur la base du pays où la prestation est réalisée.

31 décembre 2023

(En millions d'euros)

	France	Dont corporate (*)	Dont exploitation	Europe continentale	Amériques (Brésil, Colombie, Canada, USA)	Grand International (Chine)	Urban Shift	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	468,9	—	468,9	136,9	186,7	—	7,6	800,2
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	26,8	—	26,8	—	—	—	—	26,8
Total Chiffre d'affaires	495,7	—	495,7	136,9	186,7	—	7,6	827,0
Produits des activités annexes	3,3	—	3,3	5,3	1,1	—	—	9,7
Charges opérationnelles courantes	(243,2)	1,8	(245,0)	(75,5)	(129,1)	—	(5,6)	(453,4)
EBITDA	255,8	1,9	254,0	66,8	58,7	—	2,0	383,3
Dotations aux amortissements	(161,4)	—	(161,4)	(28,0)	(32,9)	—	(1,1)	(223,3)
Dotations nettes aux provisions non courantes et dépréciations d'actifs non courants	1,6	(0,1)	1,7	(0,3)	—	—	0,6	2,0
Autres éléments opérationnels	2,5	0,6	1,9	0,3	(4,4)	—	(0,5)	(2,1)
Paievements en actions (IFRS 2)	(3,5)	(2,4)	(1,2)	(0,1)	(0,9)	—	(0,1)	(4,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	—	—	—	2,4	—	—	(8,0)	(5,6)
Perte de valeur des goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—
Effet de périmètre et résultat de cession de titres	0,3	—	0,3	—	5,3	—	—	5,6
Résultat opérationnel	95,4	—	95,3	41,1	25,7	—	(7,0)	155,2
Coût de l'endettement financier net	(42,4)	5,8	(48,2)	(5,8)	(19,6)	—	(1,1)	(69,0)
Autres produits et charges financières	—	—	0,1	—	0,1	—	—	0,1
Impôts sur les bénéfices	(15,9)	(0,9)	(15,0)	(9,3)	(8,5)	—	(0,6)	(34,3)
RESULTAT NET DE LA PERIODE (y compris intérêts minoritaires)	37,1	4,9	32,1	26,0	(2,3)	—	(8,8)	52,0

Tableau de flux de trésorerie								
Flux de trésorerie liés à l'activité	176,5			49,0	23,2	—	(0,6)	248,1
Investissements opérationnels nets	(176,4)			(58,9)	(47,9)	—	(0,7)	(283,9)
Cash-flow libre après investissements opérationnels	—			(9,8)	(24,7)	—	(1,3)	(35,8)
Investissements financiers nets et impacts des variations de périmètre	(13,6)			(9,5)	(2,6)	—	—	(25,7)
Autres	(1,8)			(0,1)	3,8	—	—	1,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(191,9)			(68,5)	(46,7)	—	(0,7)	(307,8)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	488,7			7,0	16,3	—	(0,1)	512,0
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)	0,9			0,4	0,4	—	—	1,7

Variation nette de trésorerie nette	474,2			(12,0)	(6,7)	—	(1,4)	454,1
-------------------------------------	-------	--	--	--------	-------	---	-------	-------

Bilan								
Actifs non courants	2 224,2			695,8	393,7	—	(87,4)	3 226,4
Actifs courants	903,5			67,5	90,2	—	4,0	1 065,2
Total actifs	3 127,7			763,3	484,0	—	(83,4)	4 291,6
Passifs non courants	2 610,9			258,6	128,5	—	1,0	2 998,9
Passifs courants	517,7			77,0	126,6	—	30,9	752,2
Total passifs hors capitaux propres	3 128,5			335,6	255,1	—	31,9	3 751,1
Total Capitaux propres	(0,8)			427,7	228,9	—	(115,3)	540,5
Total passifs	3 127,7			763,3	484,0	—	(83,4)	4 291,6
Endettement financier net	(1 853,44)			(204,68)	(149,30)	0,00	(29,23)	(2 236,65)

(*) Exclusivement structure holding Indigo Group

31 décembre 2022

(En millions d'euros)

	France	dont corporate (*)	dont exploitation	Europe continentale	Amériques (Brésil, Colombie, Canada, USA (**))	Grand International (Chine) (**)	Urban Shift	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	441,7	0,1	441,7	120,4	131,6	—	10,8	704,6
Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires	15,1	—	15,1	—	—	—	—	15,1
Total Chiffre d'affaires	456,9	0,1	456,8	120,4	131,6	—	10,8	719,7
Produits des activités annexes	9,7	—	9,6	4,7	0,6	—	—	14,9
Charges opérationnelles courantes	(200,8)	(3,3)	(197,5)	(66,9)	(90,7)	(0,3)	(6,1)	(364,7)
EBITDA	265,7	(3,2)	268,9	58,2	41,5	(0,3)	4,8	369,9
Dotations aux amortissements	(163,2)	0,1	(163,4)	(24,9)	(23,1)	—	(1,3)	(212,6)
Dotations nettes aux provisions non courantes et dépréciations d'actifs non courants	(6,7)	0,1	(6,7)	1,5	(2,2)	—	0,7	(6,7)
Autres éléments opérationnels	10,5	(0,6)	11,1	(0,2)	(3,9)	—	0,2	6,6
Paievements en actions (IFRS 2)	(2,2)	—	(2,2)	(0,6)	(0,7)	—	(0,1)	(3,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	—	—	—	2,4	(0,1)	(0,5)	(6,7)	(4,9)
Perte de valeur des goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—
Effet de périmètre et résultat de cession de titres	(0,1)	—	(0,1)	—	4,3	2,0	—	6,2
Résultat opérationnel	104,1	(3,6)	107,7	36,4	15,7	1,3	(2,5)	154,9
Coût de l'endettement financier net	(45,3)	(22,2)	(23,0)	(3,4)	(10,5)	0,1	(0,4)	(59,5)
Autres produits et charges financières	0,4	—	0,4	—	—	—	—	0,4
Impôts sur les bénéfices	(24,3)	0,6	(24,9)	(8,4)	(8,1)	—	(0,5)	(41,3)
RESULTAT NET DE LA PERIODE (y compris intérêts minoritaires)	35,0	(25,2)	60,2	24,6	(3,0)	1,4	(3,4)	54,5

Tableau de flux de trésorerie								
Flux de trésorerie liés à l'activité	172,4	—	—	42,2	(23,8)	(0,2)	3,8	194,4
Investissements opérationnels nets	(114,9)	—	—	3,8	(40,1)	—	(0,3)	(151,5)
Cash-flow libre après investissements opérationnels	57,5	—	—	46,0	(63,9)	(0,2)	3,5	42,8
Investissements financiers nets et impacts des variations de périmètre	(13,0)	—	—	(14,8)	(94,6)	5,1	—	(117,3)
Autres	0,7	—	—	(1,5)	(0,1)	(2,8)	0,2	(3,5)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(127,2)	—	—	(12,6)	(134,8)	2,3	(0,1)	(272,4)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(36,2)	—	—	(33,8)	(29,9)	—	(0,1)	(100,0)
Autres variations (dont incidence des variations des cours de devises)	(0,7)	—	—	(0,4)	1,0	(0,7)	—	(0,8)
Variation nette de trésorerie nette	8,2	—	—	(4,5)	(187,5)	1,3	3,6	(178,8)

Bilan								
Actifs non courants	2 188,5	—	—	633,7	340,0	—	(78,5)	3 083,8
Actifs courants	399,9	—	—	62,6	89,0	—	7,5	558,9
Total actifs	2 588,4	—	—	696,3	429,1	—	(71,0)	3 642,7
Passifs non courants	2 014,0	—	—	225,8	77,4	—	1,0	2 318,2
Passifs courants	503,5	—	—	56,4	130,6	—	34,6	725,0
Total passifs hors capitaux propres	2 517,4	—	—	282,2	207,9	—	35,6	3 043,1
Total Capitaux propres	70,9	—	—	414,1	221,1	—	(106,6)	599,6
Total passifs	2 588,4	—	—	696,3	429,1	—	(71,0)	3 642,7
Endettement financier net	-1724,1	0,0	0,0	-166,8	-113,7	0,0	-27,9	-2032,5

(*) Exclusivement structure holding Indigo Group

(**) Pays dans lesquels le Groupe a cédé ses activités en 2022

7. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

7.1 Charges opérationnelles courantes

(En millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Achats consommés	(44,2)	(32,9)
Services extérieurs	(222,9)	(180,1)
Personnel intérimaire	(9,3)	(9,5)
Sous-traitance	(17,8)	(15,9)
Charges de construction pour les sociétés concessionnaires	(26,8)	(15,1)
Impôts et taxes	(37,7)	(31,6)
Charges de personnel (*)	(207,1)	(171,8)
Impact relatif au traitement comptable des locations fixes (IFRS 16)	35,8	33,6
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	60,5	51,9
Autres éléments opérationnels courants	16,2	6,7
Total	(453,4)	(364,7)

(*) Y compris provisions pour retraites et aide des États relative à l'activité partielle en 2022 et 2023

7.2 Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2023 (*)	31/12/2022 (*)
Immobilisations incorporelles	(25,3)	(19,3)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(46,6)	(50,8)
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(51,4)	(48,7)
Immobilisations corporelles et immobilisations corporelles du domaine concédé	(68,5)	(63,6)
Impact relatif au traitement comptable des locations fixes (IFRS 16)	(31,5)	(30,3)
Immeubles de placement	—	—
Total	(223,3)	(212,6)

(*) dont (22,1) millions d'euros d'amortissements d'écart de réévaluation au 31 décembre 2023, contre (25,0) millions d'euros au 31 décembre 2022.

7.3 Dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs et passifs non courants

Les dotations nettes aux provisions et dépréciations d'actifs et passifs non courants font partie intégrante de l'exploitation de la société et s'analysent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2023			
	Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	Autres provisions pour risques et charges non courantes	Dépréciations d'actifs	Total
Dotations nettes sur actifs et passifs non courants	(0,4)	(1,0)	3,4	2,0
Total	(0,4)	(1,0)	3,4	2,0

Les 2 millions d'euros de dotations nettes sur les provisions pour risques et charges non courantes sont principalement composées de 2,1 millions d'euros de dépréciation nette d'actifs suite aux tests de valeurs réalisés pour la clôture des comptes 2023.

(En millions d'euros)	31/12/2022			
	Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	Autres provisions pour risques et charges non courantes	Dépréciations d'actifs	Total
Dotations nettes sur actifs et passifs non courants	(3,2)	1,0	(4,5)	(6,7)
Total	(3,2)	1,0	(4,5)	(6,7)

7.4 Autres éléments opérationnels

En 2023, les autres éléments opérationnels s'élèvent à (2,1) millions d'euros contre 6,6 millions d'euros en 2022. Le poste intègre notamment les frais supportés par le Groupe pour ses projets d'acquisitions et de cessions pour un montant total de (8.8) millions d'euros. Cette charge est compensée par les intérêts sur comptes courants des sociétés consolidées en mise en équivalence pour 7.9 millions d'euros.

7.5 Paiements en actions (IFRS 2)

Les charges nettes liées aux paiements en actions s'élèvent à (4,6) millions d'euros pour l'exercice 2023 (contre (3,6) millions d'euros au titre de l'exercice 2022) et concernent notamment les plans existants au Canada et au Brésil (mis en place en 2023 ce qui explique la variation) pour (1) million d'euro et les plans d'actions gratuites et plans d'incitations en place en France et à l'international pour (3.4) million d'euros).

7.6 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et de passifs de la façon suivante :

	31/12/2023				Charges et produits financiers constatés en capitaux propres
	Charges et produits financiers constatés en résultat				
	Coût de l'endettement financier net	Autres produits financiers (1)	Autres charges financières (2)	Autres produits et charges financiers (1) + (2)	
Passifs évalués au coût amorti	(58,1)	—	—	—	
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(16,9)	—	—	—	
Impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)	(4,9)	—	—	—	
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	—	—	—	—	
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	—	—	—	—	
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(0,9)	—	—	—	(0,1)
Autres (*)	11,8	—	—	—	
Résultat de change	—	1,1	(0,6)	0,6	
Coûts d'actualisation	—	0,1	(0,7)	(0,6)	
Coûts d'emprunts immobilisés	—	0,2	—	0,2	
Total résultat financier	(69,0)	1,4	(1,3)	0,1	(0,1)

(*) Correspond aux produits de placements de trésorerie

Le coût de l'endettement financier net augmente de 9,5 millions d'euros sur l'exercice 2023. Cette croissance est principalement expliquée par un impact combiné, au Brésil, des refinancement intervenus sur l'exercice et de l'effet année pleine de l'acquisition de PareBem pour 9,4 millions d'euros.

	31/12/2022				
	Charges et produits financiers constatés en résultat				Charges et produits financiers constatés en capitaux propres
	Coût de l'endettement financier net	Autres produits financiers (1)	Autres charges financières (2)	Autres produits et charges financiers (1) + (2)	
Passifs évalués au coût amorti	(46,2)	—	—	—	—
Impact relatif au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(8,3)	—	—	—	—
Impact relatif au traitement comptable des loyers fixes (IFRS 16)	(4,0)	—	—	—	—
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	—	—	—	—	—
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	—	—	—	—	—
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(3,2)	—	—	—	0,2
Autres	2,3	—	—	—	—
Résultat de change	—	3,2	(3,3)	(0,1)	—
Coûts d'actualisation	—	0,3	(0,2)	0,1	—
Coûts d'emprunts immobilisés	—	0,3	—	0,3	—
Total résultat financier	(59,5)	3,9	(3,5)	0,4	0,2

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés de couverture s'analysent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts nets des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(0,4)	(3,0)
Variation de valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	5,4	2,0
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	(5,4)	(2,0)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	—	—
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(0,5)	(0,2)
Résultats des instruments dérivés de couverture	(0,9)	(3,2)

7.7 Impôts sur les bénéfices

7.7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(En millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	(41,3)	(51,5)
Impôts différés	6,9	10,2
- dont différences temporaires	7,8	10,9
- dont variations de taux d'impôt et autres	—	(0,7)
- dont déficits et crédits d'impôt	(0,9)	—
Impôts par capitaux propres	0,1	—
Total impôt sur les bénéfices	(34,3)	(41,3)

En 2023, le montant net d'impôt enregistré est une charge de 34,3 millions d'euros (il représentait une charge de 41,3 millions d'euros en 2022).

La variation à la baisse, par rapport à l'exercice précédent, s'explique notamment par une amélioration de la déductibilité des charges financières nettes du Groupe ayant permis une diminution de la charge d'impôt de l'ordre de 3 millions d'euros.

7.7.2 Taux d'impôt effectif

(En millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	91,9	100,8
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique attendu	(23,7)	(26,0)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	—	—
Incidence sur la charge d'impôt de la variation de périmètre	—	(0,7)
Incidence des déficits reportables et autres différences temporaires non reconnu ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(6,0)	(9,8)
Différentiel de taux sur résultat étranger	(0,2)	(0,4)
Différences permanentes et divers écarts	(4,4)	(4,3)
Total Impôt effectivement constaté	(34,3)	(41,3)
Taux d'impôt effectif	37,27 %	41,03 %

Les sociétés du Groupe Indigo sont intégrées au groupe fiscal dont la société tête de groupe est Infra Foch TopCo. Le taux d'imposition théorique du groupe Indigo Group est de 25,83 % et correspond au taux de droit commun en France au 31 décembre 2023.

Le taux d'impôt effectif ressort à 37,27 % sur la période clôturée au 31 décembre 2023.

Ce taux d'impôt effectif intègre notamment les effets de la non-activation des déficits fiscaux propres de la société Indigo Group, compte tenu de l'absence de perspective de résultat fiscal positif pour la Société dont le résultat est principalement constitué des dividendes reçus de la part de ses filiales, non taxables, alors que la Société supporte le coût de financement de ses participations.

L'intégration fiscale étant réalisée au niveau d'Infra Foch Topco, les impôts payés (62,4 millions d'euros) n'intègrent donc pas l'économie d'impôt générée par Indigo Group et ses filiales qui s'élève à 10,2 millions euros.

7.7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(En millions d'euros)	31/12/2023	Variations			31/12/2022
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	130,9	5,4	1,9	1,8	121,8
Engagements de retraites	5,5	0,5	0,5	—	4,5
Différences temporelles sur provisions	9,7	(0,6)	—	0,5	9,8
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	—	—	—	0,1
Redevances	9,3	2,2	—	—	7,1
Locations financements	1,7	0,1	—	0,6	1,0
Immobilisations	38,3	1,7	0,1	(0,6)	37,1
Autres	12,3	1,3	1,7	(1,5)	10,8
Total	207,8	10,6	4,2	0,8	192,2
Impôts différés passifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	—	—	—	—	—
Engagements de retraites	—	—	—	—	—
Différences temporelles sur provisions	(1,8)	(1,1)	—	—	(0,7)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	—	0,2	—	—	(0,2)
Locations financements	—	—	—	—	—
Immobilisations	(115,1)	3,5	(0,3)	(1,9)	(116,4)
Autres	(1,5)	1,0	(1,4)	1,4	(2,5)
Total	(118,4)	3,6	(1,7)	(0,5)	(119,8)
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	89,3	14,2	2,5	0,3	72,3
Ecrêtement	(138,8)	(7,3)	(2,0)	(1,8)	(127,7)
Impôts différés nets	(49,4)	6,9	0,5	(1,5)	(55,4)

7.7.4 Impôts différés non reconnus

Les actifs d'impôts différés non reconnus du fait du caractère incertain de leur récupération représentent un montant de 138,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 127,7 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils concernent Indigo Group et certaines de ses filiales françaises à hauteur de 95,0 millions d'euros (dont 90,1 millions d'euros au titre de leurs déficits reportables) et des filiales étrangères pour 43,8 millions d'euros (dont 39,7 millions au titre de leurs déficits reportables).

7.8 Résultat par action

Pour l'exercice présenté :

- Le nombre moyen d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du résultat de base par action s'élève à 160 044 282 actions ;
- La Société ne possède pas d'actions d'autocontrôle ;
- Il n'existe pas d'instruments financiers ayant un effet dilutif.

Ainsi durant l'exercice 2023, le montant du résultat dilué par action est identique à celui du résultat de base par action qui s'élève à 0,34 euro par action.

8. NOTES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 Passage de l'EBITDA au Free Cash-Flow

(En millions d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
EBITDA	383,3	369,9
Éléments de trésorerie liée à l'activité sans impacts sur l'EBITDA	(8,4)	(2,6)
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts (*)	374,9	367,3
Variations du BFR et provisions courantes	(9,4)	(16,7)
Redevances fixes (IFRIC 12 - cf.note 8.4)	(60,5)	(51,9)
<i>dont intérêts nets payés</i>	(16,9)	(8,3)
<i>dont investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)</i>	(69,3)	(18,9)
<i>dont investissements en immobilisations du domaine concédés sur portefeuille existant</i>	(12,6)	(0,7)
<i>dont cessions en immobilisations corporelles et incorporelles</i>	9,9	2,4
<i>dont nouveaux emprunts</i>	80,9	19,5
<i>dont remboursements d'emprunts</i>	(52,6)	(46,0)
Loyers fixes (IFRS 16 - cf. note 8.5)	(35,8)	(33,6)
<i>dont intérêts nets payés</i>	(5,0)	(4,0)
<i>dont investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>	(43,7)	(34,8)
<i>dont cessions en immobilisations corporelles et incorporelles</i>	3,8	0,8
<i>dont nouveaux emprunts</i>	38,5	33,5
<i>dont remboursements d'emprunts</i>	(29,4)	(29,1)
Investissements de maintenance (décaissés)	(42,7)	(28,1)
Free cash-flow	226,5	237,1

(*) Correspond à la « Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts » telle que présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé

8.2 Cash Conversion Ratio

(En millions d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
EBITDA (1)	383,3	369,9
Free Cash-Flow (2)	226,5	237,1
Cash Conversion Ratio (2) / (1)	59,1 %	64,1 %

Le Cash Conversion Ratio (cf. note 3.4.4) correspond au Free Cash-Flow analysé en 8.1 ci-dessus rapporté à l'EBITDA. Il s'établit à 59,1 % en 2023 contre 64,1 % en 2022.

La baisse du ratio entre 2023 et 2022 s'explique principalement par un accroissement du volume de redevances fixes (+ 9 millions d'euros) en lien avec le renouvellement du contrat avec la Métropole de Lille et l'effet année pleine sur l'acquisition de PareBem et des investissements de maintenance en hausse de 15 millions d'euros.

8.3 Analyse des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

(En millions d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(134,6)	(129,0)
dont impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)	(43,7)	(34,8)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	7,3	6,2
dont impact relatif au traitement des redevances fixes (IFRIC 12)	9,9	2,4
dont impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)	3,8	0,8
Investissements en immobilisations du domaine concédés (net de subventions reçues)	(156,9)	(29,4)
dont impact relatif au traitement des redevances fixes sur nouveaux contrats (IFRIC 12)	(69,3)	(18,9)
dont impact relatif au traitement des redevances fixes sur portefeuille existant (IFRIC 12)	(12,6)	(0,7)
Variation des créances financières sur Concessions	0,3	0,6
Investissements opérationnels (nets de cession) (*)	(283,9)	(151,5)
dont Impact relatif au traitement des redevances et loyers fixes	(111,9)	(51,1)
Investissements opérationnels (nets de cession) hors impact traitement des redevances et loyers fixes	(172,0)	(100,4)
dont investissements de développement (engagés)	(152,2)	(119,8)
dont investissements de maintenance parcs (engagés)	(36,8)	(29,4)
dont variations des dettes et créances sur immobilisations	17,0	48,8

(*) Correspond aux investissements opérationnels (nets de cession) tels que présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidé

Dans le cadre du suivi de sa performance, le Groupe distingue dans ses investissements les investissements de maintenance et les investissements de développement.

Les investissements de maintenance (parcs, bornes de recharges de véhicules électriques et autres) comprennent principalement les investissements visant à maintenir les actifs aux normes et technologies actuelles.

Les investissements de développement correspondent à l'acquisition, la construction ou le renouvellement de parcs.

8.4 Impact relatif au traitement des redevances fixes (IFRIC 12)

Dans le cadre de ses contrats de concession, le Groupe s'engage à payer au concédant une redevance annuelle d'exploitation au titre de l'occupation et de l'usage du domaine public. Le Groupe capitalise les redevances fixes dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat au titre du droit d'utiliser le domaine public en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces redevances.

Ce traitement comptable des redevances fixes, décrit en détail en note 3.3.4 « Règles et méthode d'évaluation – Contrats de concession » des comptes consolidés 2023, se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par :

- La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondant à l'activation au bilan des redevances pour leur montant actualisé, cette dernière étant amortie de façon linéaire sur la durée du contrat,
- La comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait du paiement des redevances fixes et générant un coût de désactualisation comptabilisé en coût de l'endettement financier.

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, l'impact du retraitement des redevances fixes payées aux concédants au titre de l'exercice 2023 pour un total de (60,5) millions d'euros (contre (51,9) millions d'euros au 31 décembre 2022) s'analyse comme suit :

- Un flux de décaissement de (43,7) millions d'euros au titre de l'exercice 2023 (contre (43,6) millions d'euros au 31 décembre 2022) correspondant à l'amortissement financier de la période. Ce dernier se décompose en remboursements d'emprunts pour (52,6) millions d'euros (contre (46,0) millions d'euros au 31 décembre 2022) compensé par 8,9 millions d'euros d'investissements nets (contre 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2022). L'augmentation des remboursements d'emprunts, par rapport à l'exercice précédent, s'explique principalement par l'effet année pleine sur Parabem (3,5 millions d'euros) ainsi que par la reconduction du contrat Euralille (2,5 millions d'euros).
- Un flux de décaissement correspondant aux frais financiers nets liés au coût de désactualisation de (16,9) millions d'euros au titre de l'exercice 2023 (contre (8,3) millions d'euros au 31 décembre 2022) et présenté dans le tableau des flux de trésorerie en ligne intérêts financiers nets payés.

8.5 Impact relatif au traitement des loyers fixes (IFRS 16)

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé l'impact du retraitement des loyers fixes payés aux bailleurs au 31 décembre 2023 pour un total de (35,8) millions d'euros (contre (33,6) millions d'euros au 31 décembre 2022) s'analyse principalement comme suit :

- Un flux de décaissement de (30,8) millions d'euros au titre de l'exercice 2023 (contre (29,6) millions d'euros au 31 décembre 2022) correspondant à l'amortissement financier de la période. Ce dernier se décompose en remboursements d'emprunts pour (29,4) millions d'euros (contre (29,1) millions d'euros au 31 décembre 2022) compensé par (1,4) million euros d'investissements nets (contre (0,5) million d'euros au 31 décembre 2022).
- Un flux de décaissement correspondant aux frais financiers nets liés au coût de désactualisation de (5,0) millions d'euros au titre de l'exercice 2023 (contre (4,0) millions au 31 décembre 2022) et présenté au tableau des flux de trésorerie en ligne intérêts financiers nets payés.

9. NOTES RELATIVES AU BILAN

9.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(En millions d'euros)

	TOTAL
Valeur brute	
31/12/2021	1 350,7
Acquisitions de l'exercice	15,5
Sorties de l'exercice	(113,3)
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(30,8)
Variations de périmètre	79,7
Autres mouvements	13,4
31/12/2022	1 315,1
Acquisitions de l'exercice	46,0
Sorties de l'exercice	(42,1)
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	41,4
Variations de périmètre	—
Autres mouvements (*)	8,3
31/12/2023	1 368,7

Amortissements et pertes de valeur	
Au 31/12/2021	(426,0)
Amortissements de la période	(52,0)
Sorties de l'exercice	108,5
Pertes de valeur	5,1
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(0,7)
Variations de périmètre	(0,3)
Autres mouvements	1,8
Au 31/12/2022	(363,7)
Amortissements de la période	(47,6)
Sorties de l'exercice	39,4
Pertes de valeur	7,3
Investissements nets relatifs au traitement comptable des redevances fixes (IFRIC 12)	(20,7)
Variations de périmètre	—
Autres mouvements	0,3
Au 31/12/2023	(385,1)

Valeur nette	
31/12/2021	924,6
31/12/2022	951,4
31/12/2023	983,6

(*) dont 4,9 millions d'euros d'écart de conversion

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de Partenariat Public Privé relevant du modèle incorporel et du modèle mixte sont décrites en note 3.3.4 « Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession » des comptes consolidés au 31 décembre 2023.

9.2 Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette à l'ouverture	884,5	816,9
Goodwill constaté dans l'exercice	25,5	57,3
Pertes de valeur	—	—
Écarts de conversion	5,1	10,2
Sorties de périmètre	—	—
Autres mouvements	—	—
Valeur nette à la clôture	915,1	884,5

Les Goodwill constatés sur l'exercice correspondent aux acquisitions de la période dont 6,8 millions d'euros suite à l'acquisition de City Parking (Colombie) et 19,1 millions d'euros liés à l'acquisition de BePark (Belgique). Ces goodwill ont respectivement été affectés aux zones Amériques et Europe. A cela s'ajoute une correction de -0,4 million du Goodwill provisoire constitué en 2022 suite à l'acquisition de Parebem.

Au 31 décembre 2023, le goodwill se répartit comme suit par segment :

France	528,9	<i>millions d'euros</i>
Europe continentale	206,5	<i>millions d'euros</i>
Amériques	179,7	<i>millions d'euros</i>
Grand international	—	<i>million d'euros</i>
Urban Shift	—	<i>million d'euros</i>
	915,1	<i>millions d'euros</i>

9.3 Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(En millions d'euros)

	Logiciels	Brevets, Licences et autres	Total
--	-----------	-----------------------------	-------

Valeur brute			
31/12/2021	59,2	48,8	107,9
Acquisitions de l'exercice	10,3	26,9	37,3
Sorties de l'exercice	(1,1)	(6,8)	(8,0)
Variations de périmètre	1,5	69,3	70,8
Autres mouvements	(0,8)	0,9	0,1
31/12/2022	69,1	139,1	208,1
Acquisitions de l'exercice	13,3	29,5	42,7
Sorties de l'exercice	(0,3)	(4,6)	(4,9)
Variations de périmètre	0,3	5,6	5,9
Autres mouvements (*)	(1,3)	8,0	6,7
31/12/2023	81,0	177,6	258,6

Amortissements et pertes de valeur			
31/12/2021	(36,9)	(11,9)	(48,7)
Amortissements de la période	(9,2)	(10,1)	(19,3)
Dotations de pertes de valeur	—	—	—
Reprises de pertes de valeurs	—	0,2	0,2
Sorties de l'exercice	1,1	3,3	4,3
Variations de périmètre	—	1,0	1,0
Autres mouvements	—	(0,9)	(0,9)
31/12/2022	(45,0)	(18,4)	(63,4)
Amortissements de la période	(9,6)	(15,7)	(25,3)
Dotations de pertes de valeur	—	—	—
Reprises de pertes de valeurs	—	—	0,1
Sorties de l'exercice	0,2	2,6	2,8
Variations de périmètre	(0,2)	(0,7)	(0,9)
Autres mouvements	(0,2)	(1,8)	(2,0)
31/12/2023	(54,8)	(34,0)	(88,7)

Valeur nette			
31/12/2021	22,3	36,9	59,2
31/12/2022	24,1	120,7	144,8
31/12/2023	26,3	143,7	169,9

(*) dont 4,7 millions d'euros d'écart de conversion

9.4 Immobilisations corporelles

9.4.1 Variation au cours de l'exercice

	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, Installations techniques et agencements	Droit d'usage	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur brute						
31/12/2021	237,1	45,6	605,7	98,9	175,6	1 162,8
Acquisitions de l'exercice	47,8	0,7	41,3	11,0	34,1	135,0
Sorties de l'exercice	(28,6)	(0,1)	(6,5)	(9,2)	(6,7)	(51,0)
Variations de périmètre	5,0	(2,4)	(17,0)	10,5	18,7	14,9
Autres mouvements	(16,0)	1,6	(6,7)	0,7	(1,6)	(22,0)
31/12/2022	245,4	45,4	616,8	112,0	220,1	1 239,7
Acquisitions de l'exercice	53,4	1,1	49,2	18,0	39,8	161,5
Sorties de l'exercice	(24,8)	(0,5)	(29,6)	(7,1)	(13,7)	(75,8)
Variations de périmètre	—	0,4	—	1,4	2,4	4,2
Autres mouvements (*)	(3,5)	(1,6)	(24,6)	8,1	1,6	(20,1)
31/12/2023	270,4	44,7	611,8	132,4	250,2	1 309,5
Amortissements et pertes de valeur						
31/12/2021	(81,4)	(0,2)	(11,3)	(46,6)	(62,8)	(202,3)
Amortissements de la période	(28,8)	—	(20,0)	(14,6)	(30,5)	(93,9)
Pertes de valeur	(0,2)	—	(3,8)	(0,2)	—	(4,1)
Sorties de l'exercice	27,5	—	4,5	8,2	6,1	46,4
Variations de périmètre	—	—	1,1	0,1	—	1,2
Autres mouvements	(1,8)	(0,1)	(0,1)	0,4	—	(1,6)
31/12/2022	(84,7)	(0,3)	(29,5)	(52,7)	(87,2)	(254,4)
Amortissements de la période	(31,7)	—	(20,7)	(15,9)	(31,7)	(100,0)
Pertes de valeur	(1,2)	—	(3,3)	(0,6)	—	(5,1)
Sorties de l'exercice	23,7	—	15,7	4,4	10,1	53,8
Variations de périmètre	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements (*)	(5,9)	0,1	6,8	(1,0)	(0,9)	(0,8)
31/12/2023	(99,8)	(0,2)	(31,0)	(65,9)	(109,6)	(306,5)
Valeur nette						
31/12/2021	155,8	45,4	594,3	52,3	112,7	960,5
31/12/2022	160,7	45,2	587,3	59,2	133,0	985,3
31/12/2023	170,6	44,6	580,8	66,5	140,6	1 003,0

(*) dont 8,3 millions euros d'immobilisations nettes reclassées selon IFRS 5 en lien avec le projet de cession au Canada

Au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour 89,4 millions d'euros (contre 82,4 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Suite aux mises en services de parcs réalisées sur l'exercice, les immobilisations en cours ont été en partie réalloués en immobilisations incorporelles du domaine concédé à travers la ligne "autres mouvements".

9.5 Tests de valeur sur actifs immobilisés

9.5.1 Tests de valeur sur goodwill

Au 31 décembre 2023, le montant du goodwill testé dans les comptes d'Indigo Group s'élève à 915,1 millions d'euros.

Les hypothèses retenues sur les différents périmètres (constant, renouvellement, développement) ont été définies avec les Directions opérationnelles et validées par la Direction générale du Groupe. La valorisation correspond à l'actualisation par pays des cash-flows prévisionnels sur les sept prochaines années plus une valeur terminale calculée sur la base d'un multiple de sortie d'EBITDA de 1,1x en scénario central. Le multiple intrinsèque utilisé est inférieur à celui observé sur les transactions d'entreprises du secteur intervenues au cours des dernières années.

La méthodologie utilisée par le groupe pour la détermination des taux de croissance moyen par pays est identique à celle présentée pour les tests de perte de valeur des actifs corporels et incorporels.

Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie est le coût moyen pondéré du capital. Il est calculé par pays et correspond au taux de rentabilité minimal exigé par les pourvoyeurs de fonds de l'entreprise (actionnaires et créanciers). Il est calculé sur la base d'une structure financière de référence pour le secteur. Le CMPC après impôt pondéré, pour chaque pays, par l'EBITDA Global Proportionate diminué des redevances et loyers fixes est de 7,7 % pour l'exercice 2023.

A titre d'information, les CMPC avant impôt retenus par segment sont les suivants :

France	7,6 %
Europe continentale	8,3 %
Amériques	14,5 %

9.5.2 Sensibilité de la valeur des goodwill aux hypothèses retenues

Au 31 décembre 2023, la valorisation du Groupe est nettement supérieure à la valeur comptable des goodwill.

La sensibilité de la valeur des goodwill par segment aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)		Variation du multiple de valeur de sortie	
	0,50 %	-0,50 %	10,00 %	-10,00 %	1,0x	-1,0x
Goodwill France	(76,5)	79,2	269,8	(269,8)	185,8	(185,8)
Goodwill Europe continentale	(25,7)	26,7	90,2	(90,2)	63,5	(63,5)
Goodwill Amériques	(17,4)	18,0	59,4	(59,4)	47,8	(47,8)

Au 31 décembre 2023 :

- Une hausse (ou une baisse) de 50 points de base des hypothèses retenues sur le taux d'actualisation par pays n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe,
- Une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus (ou moins) 10% n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe,
- Une variation du multiple de valeur de sortie de plus (ou moins) 1,0x n'entraînerait pas de dépréciation des goodwill dans les comptes consolidés du Groupe.

9.5.3 Tests de valeur sur autres actifs immobilisés

La valeur recouvrable des unités génératrice de trésorerie (UGT) est déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Au sein du Groupe, une UGT correspond à un regroupement de contrats d'un même donneur d'ordre en France et situés dans une même ville ou zone géographique à l'international. Il existe 280 UGT à fin décembre 2023.

La valeur d'utilité des UGT est déterminée à partir de l'actualisation, du CMPC du pays de l'UGT, des cash-flows d'exploitation prévisionnels sur la durée résiduelle des contrats inclus dans l'UGT.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des taux d'actualisation et la détermination des Free Cash-Flow par UGT intègrent les dernières tendances macro-économiques telle qu'une inflation élevée. Ces hypothèses ont été établies par pays.

Les taux de croissance des flux de trésorerie prévisionnels utilisés par pays sont basés sur les estimations de la Direction et confortées par les prévisions publiées par un consensus comprenant notamment le FMI, Oxford Economics, Economist Intelligence Unit et Markit et présentés ci-dessous :

	Taux de croissance moyen (années n+1 à n+7)	Taux de croissance (valeur terminale)
France	1,99 %	2,00 %
Belgique	2,02 %	2,00 %
Espagne	2,07 %	2,00 %
Suisse	1,15 %	Non applicable
Luxembourg	2,01 %	2,00 %
Pologne	3,40 %	Non applicable
Brésil	3,46 %	2,00 %
Colombie	3,37 %	Non applicable
Canada	2,03 %	2,00 %

Par ailleurs, le Groupe a supposé des croissances tarifaires spécifiques pour les parkings pour lesquels il dispose de la liberté tarifaire notamment les pleines propriétés, ainsi que des croissances de trafic spécifiques pour les parkings d'Espagne et de France hors Paris.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a enregistré une dotation aux provisions nette des reprises sur les autres actifs immobilisés d'un montant de -2,1 millions d'euros.

9.6 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Pour les périodes présentées, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur la plupart des sociétés mises en équivalence (coentreprises) et exerce par ailleurs une influence notable dans quelques entités (entreprises associées).

9.6.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur des titres en début d'exercice	29,7	30,4
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	—	—
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(5,6)	(4,9)
Dividendes distribués	(3,4)	(1,6)
Variations de périmètre et écarts de conversion	3,0	(0,7)
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	—	—
Changement de méthode	—	—
Dépréciation de goodwill	—	—
Reclassement (*)	7,0	6,6
Valeur des titres en fin d'exercice	30,7	29,7

(*) Reclassement correspondant à la quote-part de titres mis en équivalence présentant une situation nette négative portée en minoration des actifs financiers courants dont Smovengo à hauteur de (8) millions d'euros (Cf. note 9.6.2)

9.6.2 Informations financières sur les entreprises mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées)

Les participations concernant les coentreprises et entreprises associées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Gespar	0,6	0,7
Parking du Centre-Flon	29,8	28,9
Parcbrux	—	—
Smovengo (*)	—	—
Autres	0,2	0,1
Participations dans les sociétés mises en équivalence	30,7	29,7

(*) Société créée en 2017 dont la quote-part de 40,49% dans la situation nette est négative au 31 décembre 2023 de 89 millions d'euros.

La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les pourcentages détenus par le Groupe sont présentés en note 14 « Liste des sociétés consolidés au 31 décembre 2023 ».

Les sociétés mises en équivalence significatives (coentreprises) sont la société Parking du Centre-Flon, la société Gespar, la société ParcBrux en Belgique et Smovengo.

- Gespar est une société française non cotée détenue à hauteur de 50 % au 31 décembre 2023. La principale activité de cette société est l'exploitation de places de stationnement amodiées.
- Parking du Centre-Flon est une société suisse non cotée détenue à hauteur de 50 % au 31 décembre 2023. La principale activité de cette société est l'exploitation de parkings à Lausanne en Suisse ;
- Parcbrux est une société belge non cotée détenue à hauteur de 50 % au 31 décembre 2023. La principale activité de ce groupe est l'exploitation de parkings en Belgique ;
- Smovengo est une Société par Actions Simplifiée détenue à hauteur de 40,49 % au 31 décembre 2023. Cette coentreprise exploite depuis le 1er janvier 2018 le contrat d'exploitation des vélos en libre-service de la Ville de Paris, pour une durée de quinze ans.

Dans le cadre du financement de son développement, Indigo Infra a consenti une avance de trésorerie à sa filiale Smovengo pour un montant de 89.2 millions d'euros, comptabilisée au bilan en actifs financiers courants, sur laquelle a été imputé un montant de 89 millions d'euros correspondant à la quote-part de situation nette négative de Smovengo. Le solde net de cette créance, après imputation de la quote-part négative de situation nette, s'élève à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2023 et a été entièrement déprécié.

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence, présentées en quote-part du Groupe, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2023							
	GESPAR	PARKING DU CENTRE-FLON	CITY PARKING SAS (*)	SMOVENGO (***)	AUTRES (**)	Total Co-entreprises	Entreprises associées	Total MEE
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires	—	4,4	2,4	25,1	7,3	39,2		39,2
EBITDA	—	3,4	0,3	6,8	2,8	13,2		13,2
<i>Dont retraitement sur les loyers fixes (IFRS 16)</i>	—	—	—	0,5	—	0,5		0,5
Résultat opérationnel	—	2,9	0,1	(3,8)	0,3	(0,5)		(0,5)
Résultat net	—	2,4	—	(8,0)	—	(5,6)		(5,6)
Bilan								
Actifs non courants	0,6	13,3	—	—	11,8	25,8		25,8
Actifs courants	—	0,8	—	16,5	3,4	20,7		20,7
Capitaux propres	0,6	10,1	—	(89,0)	—	(78,3)		(78,3)
Passifs non courants	—	1,7	—	4,0	7,6	13,3		13,3
Passifs courants	—	2,3	—	101,6	7,5	111,4		111,4
Endettement financier net	—	(1,6)	—	—	1,5	—		—
<i>Dont retraitement sur les loyers fixes (IFRS 16)</i>	—	—	—	(2,7)	—	(2,7)		(2,7)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	—	(3,3)	—	—	—	(3,4)		(3,4)

QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence

Actif net des MEE	1,3	20,2	—	—	0,4	21,9		21,9
Pourcentage de détention du groupe	50 %	50 %	50 %	40,49 %				
QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	0,6	10,1	—	—	0,2	10,9		10,9
Goodwill	—	19,8	—	—	—	19,8		19,8
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	0,6	29,8	—	—	0,2	30,7		30,7

(*) Société consolidée en intégration globale depuis le 26 avril 2023

(**) ParcBrux et Belgian Parking Register

(***) La quote part dans la situation nette négative de Smovengo (89 M€) est reclassée en minoration des actifs financiers courants du groupe (89.2 M€)

	31/12/2022								
	GESPAR (*)	SUNSEA - INDIGO DEVELOP MENT (****)	PARKING DU CENTRE- FLON	CITY PARKING SAS	SMOVENGO (***)	AUTRES (**)	Total Co- entreprises	Entreprises associées	Total MEE
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires	—	0,1	4,0	6,9	21,8	5,3	38,2	—	38,2
EBITDA	—	(0,4)	3,1	1,0	5,5	2,2	11,4	—	11,4
<i>Dont IFRS 16 (loyers fixes)</i>	—	—	—	—	0,5	—	0,5	—	0,5
Résultat opérationnel	—	(0,5)	2,7	0,1	(4,2)	0,4	(1,4)	—	(1,4)
Résultat net	—	(0,5)	2,2	(0,1)	(6,7)	0,1	(4,9)	—	(4,9)
Bilan									
Actifs non courants	0,6	—	12,9	2,1	—	13,3	28,9	—	28,9
Actifs courants	—	—	1,9	0,8	14,2	3,0	20,0	—	20,0
Capitaux propres	0,7	—	10,4	(1,1)	(81,0)	—	(71,1)	—	(71,1)
Passifs non courants	—	—	0,3	2,6	4,3	8,6	15,7	—	15,7
Passifs courants	—	—	4,1	1,5	90,9	7,7	104,3	—	104,3
Endettement financier net	—	—	(1,2)	(2,7)	(2,8)	0,7	(5,9)	—	(5,9)
<i>dont IFRS 16 (loyers fixes)</i>	—	—	—	(1,6)	(3,0)	—	(4,7)	—	(4,7)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	—	—	(1,6)	—	—	—	(1,6)	—	(1,6)

QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence									
Actif net des MEE	1,3	—	20,7	—	—	0,3	22,3	—	22,3
Pourcentage de détention du groupe	50 %	40 %	50 %	50 %	40,49 %				
QP d'actif net du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	0,7	—	10,4	—	—	0,1	11,2	—	11,2
Goodwill	—	—	18,6	—	—	—	18,6	—	18,6
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	0,7	—	28,9	—	—	0,1	29,7	—	29,7

(*) Société acquise en 2022

(**) ParcBrux et Belgian Parking Register (société créée en 2021)

(***) La quote part dans la situation nette négative de Smovengo (81,0 M€) est reclassée en minoration des actifs financiers courants du groupe (81,3 M€)

(****) Société cédée le 31 août 2022

9.6.2.1 Quote-part de pertes non reconnues des coentreprises et entreprises associées

Il n'y a pas de quote-part de pertes non reconnue au titre des sociétés mises en équivalence.

9.6.2.2 Engagements à l'égard des coentreprises et entreprises associées

Dans le cadre de pactes d'actionnaires liant Infra Foch Topco, société mère d'Indigo Group, ou certaines de ses filiales, à ses associés au capital de City Parking en Colombie et de BePark en Belgique des mécanismes d'options ont été mis en place, qui permettent au Groupe, dans certains cas, de prendre le contrôle, puis de racheter la totalité de ces sociétés à des dates déterminées, et sur la base de paramètres de valorisation prédéterminés, en général fondés sur un multiple d'EBITDA. Ces pactes d'actionnaires prévoient aussi, le cas échéant, des dispositions spécifiques dans l'hypothèse d'un changement de contrôle indirect du Groupe.

9.7 Actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Instruments de capitaux propres	2,3	1,1
Prêts et créances au coût amorti	47,5	45,8
<i>dont créances financières - Concessions</i>	<i>15,4</i>	<i>15,3</i>
Actifs non courants hors juste valeur des produits dérivés	49,8	46,9
Juste Valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	5,4	—
Actifs non courants y compris juste valeur des produits dérivés	55,1	46,9

(*) Voir note 9.15 « Informations relatives à la gestion des risques financiers »

Les instruments de capitaux propres s'élevaient à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ils étaient de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2022. Ils concernent pour l'essentiel des titres de participation non cotés dans les filiales du Groupe dont les indicateurs financiers sont inférieurs aux seuils de consolidation retenus par le Groupe (cf. note 3.2.1 « Périmètre de consolidation »).

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élevaient à 47,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 45,8 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Ils comprennent, outre des dépôts de garantie et des cautions relatives aux contrats de prestations de services, de prêts aux bailleurs et des prêts sur filiales consolidées selon la méthode de mise en équivalence, les créances financières rattachées aux contrats de concessions gérés par les filiales du Groupe pour 15,4 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La part à moins d'un an des actifs financiers non courants est classée dans les actifs courants pour 4,2 millions d'euros.

Les instruments de capitaux propres et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

	Instruments de capitaux propres		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Instruments de capitaux propres non cotés	Autres instruments de capitaux propres	Créances financières / Concessions	Autres actifs financiers non courants	
Valeur brute					
Au 31/12/2021	0,8	—	19,1	4,0	23,9
Acquisitions de l'exercice	1,2	—	—	4,5	5,7
Sorties de l'exercice	—	—	(0,3)	(0,8)	(1,1)
Variation de périmètre	(0,1)	—	—	21,8	21,7
Ecart de conversion	—	—	—	(1,8)	(1,8)
Autres mouvements	—	—	(3,1)	2,9	(0,3)
Au 31/12/2022	1,9	—	15,6	30,6	48,2
Acquisitions de l'exercice	0,1	—	—	(3,8)	(3,8)
Sorties de l'exercice	(0,4)	—	(0,3)	4,3	3,6
Variation de périmètre	0,9	—	—	—	0,9
Ecart de conversion	0,1	—	—	1,3	1,4
Autres mouvements	—	—	—	0,1	0,1
Au 31/12/2023	2,5	—	15,4	32,6	50,5

Pertes de valeur

Au 31/12/2021	(0,8)	—	(0,5)	(0,3)	(1,6)
Pertes de valeur	—	—	—	—	—
Reprises de pertes de valeur	—	—	0,2	0,3	0,5
Sorties de l'exercice	—	—	—	—	—
Variation de périmètre	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	(0,1)	(0,1)
Au 31/12/2022	(0,8)	—	(0,3)	(0,2)	(1,3)
Pertes de valeur	—	—	—	(0,3)	(0,3)
Reprises de pertes de valeur	0,6	—	0,3	—	0,9
Sorties de l'exercice	—	—	—	—	—
Variation de périmètre	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—	—
Au 31/12/2023	(0,3)	—	—	(0,5)	(0,7)

Valeur nette

Au 31/12/2021	—	—	18,5	3,7	22,3
Au 31/12/2022	1,1	—	15,3	30,4	46,9
Au 31/12/2023	2,3	—	15,4	32,1	49,8

Les principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note 10.2 « Contrats de concession – Modèle de la créance financière ». La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	31/12/2023	Échéances de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières / Concessions	15,4	2,8	12,6
Autres actifs financiers non courants	32,1	2,7	5,6
Prêts et créances au coût amorti	47,5	5,5	18,2

(en millions d'euros)

	31/12/2022	Échéances de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières / Concessions	15,3	1,0	14,3
Autres actifs financiers non courants	30,4	2,8	4,4
Prêts et créances au coût amorti	45,8	3,9	18,7

9.8 Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante - non équivalents de trésorerie	0,2	0,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0,2	0,5
Equivalents de trésorerie	625,0	121,7
Disponibilités	115,5	149,8
Disponibilités et équivalents de trésorerie	740,5	271,5

Les actifs financiers de gestion de trésorerie et la trésorerie disponible sont présentés en diminution de l'endettement brut, et détaillés en note 9.14 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

Le poste « Equivalents de trésorerie » est constitué des excédents de trésorerie placés sur des comptes bancaires rémunérés. De plus, faisant suite au refinancement de la souche 2025 (cf. faits marquants de la période), 580 millions d'euros ont été placés sur des comptes à terme. Ces placements ont des délais de tirage inférieurs à 90 jours ce qui justifie le traitement comptable appliqué.

9.9 Capitaux propres

9.9.1 Capital social

Le capital de la Société est constitué uniquement d'actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale de 1 euro.

Au 31 décembre 2023, la Société est détenue à 99,6 % par Infra Foch Topco (0,4 % détenus par les salariés au travers d'un FCPE ayant acquis 622 300 actions d'Indigo Group).

L'évolution du capital social et de la prime d'émission sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
Solde au 31 décembre 2022	160 044 282	160,0	230,0	390,0
Variation de capital et de la prime d'émission	—	—	(19,2)	(19,2)
Solde au 31 décembre 2023	160 044 282	160,0	210,8	370,9

Après prélèvement d'un montant de (19,2) millions d'euros sur le poste "prime d'émission" (détail en note 9.9.3 Distribution), le total du capital social et de la prime d'émission s'élève à 370,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

9.9.2 Opérations constatées directement en capitaux propres

(En millions d'euros)

		31/12/2023	31/12/2022
Instruments de capitaux propres			
Réserve à l'ouverture		—	—
Variations de juste valeur de la période		—	—
Pertes de valeur constatées en résultat		—	—
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession		—	—
Variation de périmètre et divers		—	—
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	—	—
Couverture de flux de trésorerie			
Réserve à l'ouverture		0,1	(0,1)
Variations de juste valeur rattachées aux sociétés mises en équivalence		—	—
Autres variations de juste valeur de la période		—	—
Eléments de juste valeur constatée en résultat		—	—
Variation de périmètre et divers		(0,1)	0,2
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	—	0,1
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>			—
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I + II	—	0,1
Effet impôt associé		—	—
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	—	0,1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite			
Réserve à l'ouverture		10,0	6,1
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		(1,9)	5,2
Effet d'impôt associé		0,5	(1,3)
Variations de périmètre et divers		—	—
Réserve nette d'impôt (éléments non recyclables en résultat)	IV	8,6	10,0
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III + IV	8,6	10,1

9.9.3 Distribution

Indigo Group a procédé à la distribution d'une somme de 19,2 millions d'euros, prélevée sur le poste "prime d'émission" et présentant le caractère d'un remboursement d'apport et d'un dividende d'un montant de 100,8 millions d'euros, prélevé sur le poste "report à nouveau" contre 100,0 millions d'euros en 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
Comptabilisés pendant l'exercice		
Montant de la distribution (**)	120,0	100,0
Distribution par action (*)	0,7	0,6

(*) En euros

(**) En millions d'euros

A l'issue de la distribution de la part prélevée sur le poste "prime d'émission", présentant le caractère de remboursement d'apport ((19,2) millions d'euros), le montant de la prime d'émission d'Indigo Group est passé de 230,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 210,8 millions d'euros au 31 décembre 2023

9.10 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les provisions pour retraites et autres avantages au personnel s'élèvent à 23,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (dont 1,9 million d'euros à moins d'un an) contre 19,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont 1,8 million d'euros à moins d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions pour engagements de retraites (indemnités de fin de carrière et retraites complémentaires) pour 21,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 17,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 et, d'autre part, les provisions pour autres avantages au personnel pour 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2022. La part à moins d'un an de ces provisions est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

9.10.1 Engagements de retraites

Les engagements de retraites complémentaires du Groupe portant sur des régimes à prestations définies correspondent aux engagements portés par les filiales de la Société, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé correspondant à des indemnités de fin de carrière.

Les engagements de retraite couverts par des provisions concernent la France.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Zone euro	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,33 %	3,65 %
Taux d'inflation	3,80 %	2,80 %
Taux de revalorisation salaires	3,00 %	3,00 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	14 - 23 ans	14 - 23 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Les taux d'actualisation finalement retenus correspondent aux taux équivalents à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur dans chacun des pays concernés.

Le cas échéant, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées dans l'exercice s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(En millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022			
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total	
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	21,2	—	21,2	17,3	—	17,3	
Juste valeur des actifs de couverture	—	—	—	—	—	—	
Surplus (ou déficit)	21,2	—	21,2	17,3	—	17,3	
Provisions reconnues au passif du bilan	I	21,2	—	21,2	17,3	—	17,3
Réserves de gestion de surplus	II	—	—	—	—	—	—
Effet de plafonnement de l'actif (IFRIC 14)	III	—	—	—	—	—	—
Total	I - II - III	21,2	—	21,2	17,3	—	17,3

Evolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)

		31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite			
A l'ouverture de l'exercice		17,3	19,3
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>		—	—
Coûts des services rendus au cours de la période		1,2	1,5
Coût d'actualisation de la dette actuarielle		0,6	0,2
Coût des services passés (modification et réduction de régime)		0,9	0,3
Liquidations de régime		—	—
Gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global		1,9	(5,2)
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>		—	—
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>		3,1	(4,7)
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>		(1,2)	(0,5)
Prestations servies sur l'exercice		(0,6)	(0,5)
Cotisations des salariés		—	—
Effet de l'évolution des taux de change		—	—
Variations de périmètre et autres		(0,2)	1,6
A la clôture de l'exercice	I	21,2	17,3
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>		—	—

Actifs de couverture			
A l'ouverture de l'exercice		—	—
Produits d'intérêts sur la période		—	—
Gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global (*)		—	—
Liquidation de régime		—	—
Prestations servies sur l'exercice		—	—
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		—	—
Cotisations versées aux fonds par les salariés		—	—
Ecart de conversion		—	—
Variations de périmètre et autres		—	—
A la clôture de l'exercice	II	—	—

Déficit (ou surplus)	I - II	21,2	17,3
-----------------------------	---------------	-------------	-------------

Indigo Group estime à 1,7 million d'euros les versements prévus en 2023 au titre des engagements de retraite et relatifs aux prestations versées aux salariés retraités.

Variation de la provision pour engagements de retraites sur la période

(En millions d'euros)

		31/12/2023	31/12/2022
A l'ouverture de l'exercice		17,3	19,3
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraites		2,8	2,1
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global		1,9	(5,2)
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur		(0,6)	(0,5)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		—	—
Ecart de conversion		—	—
Variations de périmètre et autres		(0,2)	1,6
Réductions de régimes		—	—
A la clôture de l'exercice		21,2	17,3

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(En millions d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus au cours de la période	(1,2)	(1,5)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(0,6)	(0,2)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	—	—
Coût des services passés (modification et réduction de régime)	(0,9)	(0,3)
Impact liquidation des régimes et autres	—	—
Coût des services passés - droits acquis	—	—
Autres	—	—
Total	(2,8)	(2,1)

9.10.2 Autres avantages du personnel

Les engagements relatifs aux primes de fidélité sont couverts par une provision. Le montant de cette provision au 31 décembre 2023 s'élève à 2,4 millions d'euros, contre 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces provisions concernent la France. Elles ont été calculées selon les mêmes hypothèses actuarielles que les engagements de retraites.

9.11 Autres provisions

Au cours de la période, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit

(En millions d'euros)

	Provisions non courantes (1)	Provisions pour risques financiers (2)	Total provisions non courantes (1) + (2)	Total provisions pour risques courants (*)	Total provisions
31/12/2022	19,7	1,2	21,0	42,1	63,1
Dotations	5,6	—	5,6	0,5	6,1
Utilisations	(5,6)	—	(5,6)	(15,8)	(21,4)
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total impact Résultat opérationnel	—	—	—	(15,3)	(15,2)
Dotations	—	—	—	—	—
Utilisations	—	—	—	—	—
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total autres postes du compte de résultat	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	0,1	—	0,1	0,3	0,3
Variations de périmètres et divers	(0,3)	(1,0)	(1,3)	0,5	(0,8)
Variation de la part à moins d'un an non courant	(2,3)	—	(2,3)	2,3	—
31/12/2023	17,2	0,2	17,4	29,9	47,3

(*) dont part à moins d'un an des provisions non courantes pour 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2023

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, les provisions figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)

	Provisions non courantes (1)	Provisions pour risques financiers (2)	Total provisions non courantes (1) + (2)	Total provisions pour risques courants (*)	Total provisions
31/12/2021	16,3	1,4	17,6	45,1	62,7
Dotations	6,1	—	6,1	19,9	26,0
Utilisations	(4,0)	—	(4,0)	(23,4)	(27,3)
Autres reprises	0,1	—	0,1	—	0,1
Total impact Résultat opérationnel	2,2	—	2,2	(3,5)	(1,3)
Dotations	—	—	—	—	—
Utilisations	—	—	—	—	—
Autres reprises	—	—	—	—	—
Total autres postes du compte de résultat	—	—	—	—	—
Ecart de conversion	—	—	—	0,2	0,2
Variations de périmètres et divers	(0,5)	(0,1)	(0,6)	2,0	1,4
Variation de la part à moins d'un an non courant	1,7	—	1,7	(1,7)	—
31/12/2022	19,7	1,2	21,0	42,1	63,1

(*) dont part à moins d'un an des provisions non courantes pour 0,2 million d'euros au 31 décembre 2022

Le Groupe est parfois impliqué dans des litiges dans le cadre de ses activités, notamment avec les autorités concédantes. Les risques y afférents sont évalués par le Groupe en fonction de sa connaissance des dossiers et font, le cas échéant, l'objet de provisions déterminées en conséquence.

9.11.1 Provisions non courantes à caractère opérationnel

Les provisions pour autres risques non courants comprennent principalement :

- des provisions pour contrats déficitaires ;
- des provisions à plus d'un an au titre des litiges et arbitrages notamment avec les concédants ;
- d'autres provisions pour autres risques non courants.

9.11.2 Provisions courantes

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation.

Elles comprennent principalement :

- des provisions pour remise en état en fin de contrat ;
- des provisions pour litiges sociaux ;
- des provisions au titre des litiges et arbitrages notamment avec les concédants dont le dénouement est attendu à court terme.

9.12 Autres passifs non courants

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur minoritaires (City Parking et BePark)	8,0	—
Dettes relatives aux plans de rémunérations à long terme fondés sur des instruments de capitaux propres	7,9	3,4
Autres	1,8	2,4
Autres passifs non courants	17,7	5,8

Le poste dettes sur minoritaires enregistre le Put sur minoritaires de BePark pour 7 millions d'euros ainsi que l'engagement de rachat des 12,5% résiduels de City Parking pour 0,9 million d'euros (cf. note 5.1).

9.13 Besoin en fonds de roulement

9.13.1 Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,9	1,4
Clients	154,0	129,4
Autres actifs courants d'exploitation	123,8	111,4
Stocks et créances d'exploitation (I)	282,7	242,1
Dettes fournisseurs	(118,4)	(99,7)
Autres passifs courants d'exploitation	(380,6)	(346,0)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(498,9)	(445,7)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I+II)	(216,2)	(203,5)
Provisions courantes	(29,9)	(42,1)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(2,5)</i>	<i>(0,2)</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(246,1)	(245,6)

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

L'excédent de fonds de roulement s'élève à 216,2 millions d'euros contre 203,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	< 1 an			< 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,9	4,5	—	0,1	0,2	—
Clients et autres débiteurs	154,0	153,7	—	—	—	0,3
Autres actifs courants d'exploitation	123,8	100,8	0,6	15,8	0,1	6,7
Stocks et créances d'exploitation I	282,7	259,0	0,6	15,9	0,2	7,0
Fournisseurs	(118,4)	(118,1)	(0,2)	—	—	—
Autres passifs courants d'exploitation	(380,6)	(213,0)	(9,3)	(128,5)	(11,6)	(18,2)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(498,9)	(331,1)	(9,5)	(128,6)	(11,6)	(18,2)
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité II - I	(216,2)	(72,1)	(8,9)	(112,7)	(11,3)	(11,2)

9.13.2 Analyse des créances clients

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	132,8	113,1
Provisions - créances clients	(16,4)	(15,2)
Créances clients nettes	116,4	97,9

Au 31 décembre 2023, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 8,7 millions d'euros (contre 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2022). Elles sont provisionnées à hauteur de 1,1 million d'euros (contre 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2022). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 15,3 millions d'euros (contre 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) et sont provisionnées à hauteur de 9,5 millions d'euros (contre 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2022).

9.14 Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31/12/2023			31/12/2022		
Catégories comptables		Non courant	Courant (*)	Total	Non courant	Courant (*)	Total
Passifs évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(2 313,2)	(27,2)	(2 340,4)	(1 726,0)	(22,2)	(1 748,1)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(89,0)	(46,0)	(135,0)	(42,9)	(63,9)	(106,8)
	Total dettes financières à long terme hors redevances fixes	(2 402,2)	(73,2)	(2 475,4)	(1 768,9)	(86,1)	(1 854,9)
	Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes (IFRIC 12)	(307,3)	(41,3)	(348,5)	(283,2)	(35,5)	(318,7)
	Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes (IFRS 16)	(114,3)	(28,3)	(142,5)	(102,1)	(28,2)	(130,3)
	Total dettes financières à long terme(**)	(2 823,7)	(142,8)	(2 966,5)	(2 154,1)	(149,8)	(2 303,9)
	Autres dettes financières courantes	—	(0,1)	(0,1)	—	(0,1)	(0,1)
	Découverts bancaires	—	(0,7)	(0,7)	—	(0,9)	(0,9)
Comptes courants financiers passifs	—	(15,1)	(15,1)	—	—	—	
I - Dettes financières brutes	(2 823,7)	(158,6)	(2 982,3)	(2 154,1)	(150,7)	(2 304,8)	
Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Comptes courants financiers d'actifs	—	—	—	—	9,1	9,1
	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	—	0,2	0,2	—	0,5	0,5
	Equivalents de trésorerie	—	625,0	625,0	—	121,7	121,7
	Disponibilités	—	115,5	115,5	—	140,7	140,7
II - Actifs financiers	—	740,7	740,7	—	272,0	272,0	
Dérivés	Instruments dérivés passifs	—	(0,4)	(0,4)	—	(0,4)	(0,4)
	Instruments dérivés actifs	5,4	—	5,4	—	0,8	0,8
	III - Instruments dérivés	5,4	(0,4)	5,0	—	0,4	0,4
Endettement financier net (I + II + III)	(2 818,3)	581,7	(2 236,7)	(2 154,1)	121,7	(2 032,5)	

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

L'endettement financier net du groupe Indigo Group s'élève à (2 236,7) millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les dettes associées aux engagements de rachat de minoritaires, aux compléments de prix sur acquisitions et aux garanties de liquidité accordées au FCPE sont comptabilisées en « Autres dettes non courantes » et ne sont pas intégrées à l'endettement financier net (cf. note 9.12 « Autres passifs non courants »).

9.14.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières se composent comme suit

	31/12/2023								31/12/2022	
	Taux d'intérêt contractuel annuel	Échéances	Montant brut (nominal + frais bruts +/- primes brutes)	Amortissements cumulés	Incidence du coût amorti (*)	Dettes nettes au bilan	Intérêts courus non échus	Variations de périmètre	Total Valeur bilan (yc ICNE)	Valeurs au bilan
(en millions d'euros)			(a)	(b)	(c)	(a)+(b)+(c)	(d)	(e)	(a)+(b)+(c)+(d)+(e)	
I - Emprunts obligataires			2 306,3	—	6,9	2 313,2	27,2	—	2 340,4	1 748,1
dont :										
Souche 2025 : 469,9 millions d'euros	2,125 %	avr.-25	476,9	—	(6,0)	470,8	7,1	—	477,9	538,0
Souche 2028 : 800 millions d'euros	1,625 %	avr.-28	791,1	—	5,0	796,1	9,1	—	805,3	804,5
Souche 2029 : 100 millions d'euros	2,000 %	juil.-29	99,0	—	0,5	99,5	1,0	—	100,5	100,4
Souche 2030 : 650 millions d'euros	4,500 %	avr.-30	639,5	—	5,5	645,1	6,0	—	651,1	—
Souche 2032 : 25 millions d'euros	3,511 %	mai-32	24,9	—	—	24,9	0,5	—	25,5	25,4
Souche 2036 : 10 millions d'euros	3,858 %	mai-36	10,0	—	—	10,0	0,2	—	10,2	10,2
Souche 2037 : 125 millions d'euros	2,951 %	juil.-37	124,4	—	0,1	124,6	1,6	—	126,2	126,2
Souche 2039 : 150 millions d'euros	2,250 %	juil.-39	140,5	—	1,7	142,2	1,7	—	143,8	143,4
II - Autres emprunts			163,2	(34,7)	0,4	128,9	6,2	—	135,1	106,8
dont :										
Avances villes		mars-31	2,3	(1,4)	0,2	1,1	—	—	1,1	1,4
RCF (coût non amorti + prélèvement)		Juil.-27	(0,9)	—	0,3	(0,7)	0,1	—	(0,6)	(0,7)
Divers emprunts bancaires			161,8	(33,4)	—	128,4	6,1	—	134,5	106,1
Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes (I + II)			2 469,5	(34,7)	7,3	2 442,1	33,4	—	2 475,5	1 854,9
III - Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes (IFRIC 12)			348,4	—	—	348,4	0,1	—	348,5	318,7
IV. Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes (IFRS 16)			142,0	(0,3)	—	141,8	0,8	—	142,5	130,3
Total dettes financières à long terme (I + II + III + IV)			2 960,0	(35,0)	7,3	2 932,2	34,3	—	2 966,5	2 303,9

(*) L'incidence du coût amorti inclut également les amortissements de surcote/décote, l'amortissement des frais affectés à la ligne de crédit de 300 millions d'euros et l'impact de l'instrument de couverture de juste valeur.

9.14.1.1 Emprunts auprès d'établissements de crédit et autres emprunts et dettes financières

En date du 9 octobre 2014, une émission obligataire de 950 millions d'euros (deux tranches respectivement de 500 millions d'euros de maturité 6 ans et de 450 millions d'euros de maturité 10 ans ½), avait été souscrite par un syndicat d'investisseurs européens. Concomitamment, les lignes de tirage avaient été renégociées en une seule ligne d'un montant de 300 millions d'euros, sans garantie particulière.

Le 7 mai 2015, Indigo Group avait réalisé une nouvelle émission obligataire. Cette émission, d'une valeur nominale de 200 millions d'euros, avait été réalisée par abondement de la tranche initiale de 450 millions d'euros de maturité avril 2025 et de coupon 2,125%, émise en octobre 2014 (cf. ci-avant). La cotation de cette transaction faisait ressortir un spread de 107 bps au-dessus du taux mid-swap et une prime d'émission de 10,2 millions d'euros. Cette tranche obligataire de 650 millions a été partiellement remboursée en 2022 (121,5 millions d'euros) et en 2023 (58,6 millions d'euros) (cf. ci-dessous).

Au mois de juillet 2017, Indigo Group avait réalisé deux émissions obligataires, sous forme de placements privés, l'une le 6 juillet 2017 d'un montant de 100 millions d'euros, portant un coupon de 2,000% et d'une durée de douze ans, l'autre le 27 juillet 2017 d'un montant de 125 millions d'euros, portant un coupon de 2,951% pour une durée de vingt ans.

Le 19 avril 2018, Indigo Group a lancé une nouvelle émission obligataire d'un montant de 700 millions d'euros et d'une maturité de 10 ans (avril 2028), portant un coupon fixe de 1,625%. Les fonds ainsi levés ont permis à Indigo Group de rembourser par anticipation, en mai 2018, son obligation de 500 millions d'euros arrivant à échéance en 2021, par l'exercice de sa clause de make-whole, ainsi que le prêt d'actionnaire de 100 millions d'euros contracté auprès d'Infra Foch Topco.

Le 26 juin 2019, une émission de 100 millions d'euros a été réalisée sous forme d'un abondement de la souche initiale de 700 millions d'euros de maturité 19 avril 2028 et de coupon 1,625%.

Le 4 juillet 2019, un placement privé de 150 millions d'euros a été émis dans un format NSV allemand de maturité 4 juillet 2039 et de coupon annuel de 2,250%.

Le 5 mai 2022, Indigo Group a procédé à un rachat partiel de ses obligations émises en octobre 2014 et mai 2015 pour un montant nominal total de 650 millions d'euros (cf. infra) arrivant à échéance le 16 avril 2025. Le Groupe a accepté le rachat d'Obligations Existantes en vue de leur annulation pour un montant nominal total de 121,5 millions d'euros à un prix de rachat de 100,684%. A la suite de cette opération, le montant nominal résiduel des Obligations Existantes s'établit à 528,5 millions d'euros.

Le 25 mai 2022, le Groupe a émis deux placements privés dans un format NSV allemand de respectivement 25 millions d'euros de maturité 25 mai 2032 et de coupon annuel de 3,511% et de 10 millions d'euros de maturité 26 mai 2036 et de coupon annuel de 3,858%.

Le 27 juillet 2022, le Groupe a signé une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises sustainability linked d'un montant de 300 millions d'euros avec une échéance prolongée jusqu'en juillet 2027 (avec deux options de prolongation additionnelle d'un an soumises à l'approbation des banques) en remplacement de la précédente qui arrivait à échéance en octobre 2023. Au cours du mois de juillet 2023, la maturité de cette ligne de crédit a été étendue à juillet 2028 avec l'approbation des banques, restant encore une option de prolongation additionnelle d'un an à activer.

Au 31 décembre 2023, cette ligne n'est pas tirée.

Indigo Brésil avait procédé, en décembre 2020, à l'extension des maturités de 86% de sa dette bancaire de 2021 à mai 2023. Au cours du premier semestre 2023 les sociétés brésiliennes du Groupe ont contracté 3 nouveaux emprunts pour un montant de 410 millions de BRL avec des maturités en 2026 sécurisant ainsi le financement à moyen terme tout en réduisant le coût de financement. Le Groupe s'est porté garant d'une de ces lignes de financement.

Le 27 juillet 2023, le Groupe a souscrit à un prêt relais sur fonds propres (Equity Bridge Loan) d'un montant de 284 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de 100% des titres de Parkia Spanish Holding SLU et de ses filiales (cf. faits marquants de la période). L'échéance initiale de cette ligne de crédit était fixée au 31 décembre 2023 et a été prolongée jusqu'au 30 avril 2024.

Le 11 octobre 2023, Indigo Group S.A. a procédé au placement de nouvelles obligations senior non assorties de sûretés d'un montant de 650 millions d'euros, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,500%, arrivant à maturité le 18 avril 2030.

Enfin, le 19 octobre 2023, Indigo Group a de nouveau procédé à un rachat partiel de ses obligations émises en octobre 2014 et mai 2015 arrivant à échéance le 16 avril 2025 et dont le montant résiduel en circulation s'élevait à 528,5 millions d'euros suite à un premier rachat partiel de 121,5 millions d'euros intervenu en mai 2022 (cf. supra). Le Groupe a accepté le rachat d'Obligations Existantes en vue de leur annulation pour un montant nominal total de 58,6 millions d'euros à un prix de rachat de 97,401%. A la suite de cette opération, le montant nominal résiduel des Obligations Existantes s'établit à 469,9 millions d'euros.

9.14.1.2 Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes

Le traitement comptable relatif aux redevances fixes se traduit par la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait des paiements des redevances.

Le passif financier associé à ce traitement comptable s'élève à 348,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 318,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les actifs incorporels du domaine concédé comptabilisés en regard de ce passif financier s'élèvent à 313,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 291,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

9.14.1.3 Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes

Le traitement comptable relatif aux loyers fixes se traduit par la comptabilisation d'un passif financier au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, réduit chaque année du fait des paiements des loyers.

Le passif financier associé à ce traitement comptable s'élève à 142,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (dont 0,3 million d'euros de contrat de location-financement) contre 130,3 millions euros au 31 décembre 2022 (dont 0,1 million d'euros de contrat de location-financement).

Les droits d'utilisation, comptabilisés en actifs corporels, en regard de ce passif financier s'élèvent à 140,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (cf. note 9.4.1) contre 133,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

9.14.2 Ressources et liquidités

9.14.2.1 Echancier des dettes

Au 31 décembre 2023, la maturité moyenne de la dette financière à long terme hors redevances fixes et hors loyers fixes du Groupe est de 5,5 ans (contre 6,0 ans au 31 décembre 2022).

	31/12/2023							
	Valeur au Bilan (*) (yc ICNE)	Total (**)	1 à 3 mois	3 à 6 mois	entre 6 mois et un an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5ans
Dettes long terme								
Emprunts obligataires	(2 340,4)							
Flux de remboursement du capital		(2 329,9)	—	—	—	(469,9)	(800,0)	(1 060,0)
Flux d'intérêt		(405,7)	—	(38,9)	(9,1)	(62,6)	(157,7)	(137,4)
Autres emprunts bancaires	(135,0)							
Flux de remboursement du capital		(129,4)	(4,3)	(16,7)	(18,9)	(42,4)	(40,8)	(6,4)
Flux d'intérêt		(37,7)	(4,9)	(2,7)	(11,9)	(10,3)	(7,7)	(0,1)
Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes	(2 475,4)	(2 902,7)	(9,2)	(58,3)	(39,9)	(585,1)	(1 006,2)	(1 203,9)
Dettes financières liées au retraitement des redevances fixes (IFRIC 12)	(348,5)	(348,5)	(10,3)	(10,3)	(20,6)	(38,8)	(79,0)	(189,6)
Dettes financières liées au retraitement des loyers fixes (IFRS 16)	(142,5)	(142,5)	(7,1)	(7,1)	(14,1)	(20,0)	(39,4)	(54,9)
Total Dettes financières à long terme	(2 966,5)	(3 393,7)	(26,6)	(75,7)	(74,6)	(643,9)	(1 124,5)	(1 448,4)
Autres dettes financières courantes								
Découverts bancaires	(0,7)	(0,7)	(0,7)	—	—	—	—	—
Comptes courants financiers passifs	(15,1)	(15,1)	(15,1)	—	—	—	—	—
Autres dettes	(0,1)	(0,1)	(0,1)	—	—	—	—	—
I - Dettes financières	(2 982,3)	(3 409,6)	(42,4)	(75,7)	(74,6)	(643,9)	(1 124,5)	(1 448,4)
II - Actifs financiers	741,0	741,0	741,0	—	—	—	—	—
Instrument dérivé passif	(0,4)	(0,4)	(0,3)	(0,1)	—	—	—	—
Instrument dérivé actif	5,4	5,4	0,3	—	—	1,6	3,5	—
III - Instruments financiers dérivés	5,0	5,0	—	(0,1)	—	1,6	3,5	—
Endettement financier net (I + II + III)	(2 236,4)	(2 663,6)	698,6	(75,8)	(74,6)	(642,3)	(1 121,0)	(1 448,4)

(*) Y compris intérêts courus non échus, prime d'émission et incidence du coût amorti incluant les amortissements de surcote/décote.

(**) La commission de non-utilisation sur la ligne de crédit de 300 millions d'euros est intégrée dans les flux futurs

9.14.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Equivalents de trésorerie (**)	625,0	121,7
Compte à terme	625,0	121,7
Disponibilités	115,5	140,7
Découverts bancaires	(0,7)	(0,9)
Comptes courants de trésorerie actif	—	9,1
Comptes courants de trésorerie passifs	(15,1)	—
Trésorerie nette	724,7	270,6
Autres dettes financières courantes	(0,1)	(0,1)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0,2	0,5
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (*)	—	—
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	0,2	0,5
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine	—	—
Trésorerie nette gérée	724,9	271,0

(*) Comptes à terme placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

(**) Dont 580 millions d'euros de placement faisant suite à l'émission obligataire réalisée en 2023 (cf. faits marquants)

Les équivalents de trésorerie (cf. note 9.8 « Actifs financiers de gestion de trésorerie et disponibilités ») sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM ou des comptes bancaires rémunérés.

9.14.2.3 Covenants financiers et notations de crédit

En 2023, des covenants ont été consentis par les sociétés PareBem et AGE, filiales Brésiliennes du Groupe, suite à leurs refinancements (voir note 9.14.1.1). Ces covenants concernent 3 emprunts souscrits en 2023 pour un montant de 410 millions BRL et sont basés sur un ratio endettement financier net / EBITDA. Ils sont contrôlés au 31 décembre, sur une base annuelle. Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas consenti d'autres covenants financiers.

Le 5 mai 2023, S&P Global Ratings a relevé la note de BBB- à BBB et a maintenu la perspective d'Indigo Group à stable.

Cette notation a été confirmée le 5 octobre 2023, par S&P Global Ratings, suite à l'annonce le 31 juillet 2023 de la signature d'un accord avec Igneo Infrastructure Partners pour acquérir une participation de 100% de Parkia Spanish Holding SLU ainsi que de ses filiales.

9.14.2.4 Analyse des ressources disponibles

Indigo Group, a signé le 27 juillet 2022 une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises sustainability linked d'un montant de 300 millions d'euros avec une échéance prolongée jusqu'en juillet 2027 (avec deux options de prolongation additionnelle d'un an soumises à l'approbation des banques).

Au cours du mois de juillet 2023, la maturité de cette ligne de crédit a été étendue à juillet 2028 avec l'approbation des banques, restant encore une option de prolongation additionnelle d'un an à activer.

Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, cette ligne n'est pas utilisée.

Le 27 juillet 2023, le Groupe a souscrit à un prêt relais sur fonds propres (Equity Bridge Loan) d'un montant de 284 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de 100% des titres de Parkia Spanish Holding SLU et de ses filiales (cf. faits marquants de la période). L'échéance initiale de cette ligne de crédit était fixée au 31 décembre 2023 et a été prolongée jusqu'au 30 avril 2024.

9.15 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Dans le cadre de son activité, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques de marché sur lesquels il est exposé, en particulier les risques de taux et de change.

Sur la base d'une analyse des différentes expositions aux risques de marché de taux et de change, le Groupe utilise divers produits dérivés avec pour objectif de réduire ces expositions et d'optimiser son coût de financement et son résultat de change.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour réduire et gérer son exposition aux risques de taux et de change relatifs à ses financements et à ses placements de trésorerie, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils bénéficient ou non d'une qualification de couverture.

Le 11 octobre 2023, Indigo Group a souscrit auprès des banques deux swaps de taux variable de respectivement 200 millions d'euros (maturité avril 2025) et 100 millions d'euros (maturité avril 2028) en montant notionnel. Ces swaps de taux permettent de variabiliser une partie de la dette obligataire du Groupe, permettant de passer la part de la dette financière à taux fixe de 95 % à 83 % au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des instruments dérivés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Actif	Passif	TOTAL Juste valeur (*)	Actif	Passif	TOTAL Juste valeur (*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	5,4	—	5,4	—	—	—
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	—	—	—	—	—	—
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	—	—	—	—	—	—
Dérivés de taux	5,4	—	5,4	—	—	—
Dérivés de change : couverture de juste valeur	—	—	—	—	—	—
Dérivés de change : couverture d'investissement net	—	—	—	—	—	—
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	—	(0,4)	(0,4)	0,8	(0,4)	0,4
Dérivés de change	—	(0,4)	(0,4)	0,8	(0,4)	0,4
Total instruments dérivés	5,4	(0,4)	5,0	0,8	(0,4)	0,4

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2023 contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2022.

9.15.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique des concessions et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps une répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à l'EBITDA), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps). Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition, à la date d'arrêté, de la dette financière à long terme (hors dette liée au traitement comptable des redevances fixes et loyers fixes) entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés :

(en millions d'euros)	Avant produits dérivés de couverture		Couverture	Après produits dérivés de couverture	
	31/12/2023				
	Encours (*)	Quote-part (**)	Swap et option de taux	Encours (*)	Quote-part (**)
Taux fixe	2 356,3	95 %	(300,0)	2 056,3	83 %
dont taux capé					
Taux variable	119,1	5 %	300,0	419,1	17 %
dont taux capé					
Total dettes financières long terme hors redevances fixes et loyers fixes	2 475,4	100 %	0,0	2 475,4	100 %

(*) Les montants sont indiqués en valeur de bilan et comprennent l'incidence du coût amorti (incluant les amortissements de surcotel/décote ainsi que l'instrument dérivé de juste valeur).

(**) La quote-part est exprimée en pourcentage de la dette totale

(en millions d'euros)	Avant produits dérivés de couverture		Couverture	Après produits dérivés de couverture	
	31/12/2022				
	Encours (*)	Quote-part (**)	Swap et option de taux	Encours (*)	Quote-part (**)
Taux fixe	1 764,8	95 %	—	1 764,8	95 %
dont taux capé	—	— %	—	—	— %
Taux variable	90,1	5 %	—	90,1	5 %
dont taux capé	—	— %	—	—	— %
Total dettes financières long terme hors redevances fixes et loyers fixes	1 854,9	100 %	—	1 854,9	100 %

(*) Les montants sont indiqués en valeur de bilan et comprennent l'incidence du coût amorti (incluant les amortissements de surcoteldécote ainsi que l'instrument dérivé de juste valeur).

(**) La quote-part est exprimée en pourcentage de la dette totale

9.15.1.1 Sensibilité au risque de taux

Indigo Group est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat consolidé compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable après opérations de couverture, qu'il s'agisse ou non des produits dérivés,
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des actifs, dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2023 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2023			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité +25 bp	Impact du calcul de sensibilité -25 bp	Impact du calcul de sensibilité +25 bp	Impact du calcul de sensibilité -25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	(0,3)	0,3		
Actifs à taux variables après couverture comptable				
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	—	—		
Dérivés qualifiés de couverture de trésorerie				
Total	(0,3)	0,3	—	—

9.15.1.2 Détail des produits dérivés de taux

Les produits dérivés de taux au 31 décembre 2023, s'analysent de la manière suivante:

(en millions d'euros)	31/12/2023					31/12/2022	
	< 1 an	de 1 à 5 ans	< 5 ans	Montant notionnel	Juste valeur (*)	Montant notionnel	Juste valeur (*)
Instruments affectés à la couverture de juste valeur de la dette long terme							
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe						—	—
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		300,0		300,0	5,4	—	—
Options de taux (cap, floor, collar)						—	—
Total couverture de juste valeur	—	300,0	—	300,0	5,4	—	—
Instruments affectés à la couverture de flux de trésorerie de la dette à long terme							
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe						—	—
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable						—	—
Options de taux (cap, floor, collar)						—	—
Total couverture de flux de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—
Instruments non qualifiés comptablement de couverture							
Swap de taux d'intérêt						—	—
Future Rate Agreement						—	—
Options de taux (cap, floor, collar)						—	—
Total	—	—	—	—	—	—	—
Total dérivés de taux	—	300,0	—	300,0	5,4	—	—

(*) y compris ICNE

9.15.2 Risques de change

9.15.2.1 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Le Groupe est exposé au risque de change principalement au travers de ses implantations internationales.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'identifie pas de risque de change particulier dans les pays en devise étrangère, ces activités bénéficiant d'une couverture naturelle compte tenu du fait que les recettes et les charges sont en monnaie locale. Par ailleurs, le Groupe ne couvre pas le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

Ainsi, la politique de gestion du risque de change de Indigo Group vise essentiellement à couvrir la remontée du résultat de sa filiale (via l'achat de contrat à terme) et les financements accordés par la maison mère (via l'achat de cross currency swap). De manière ponctuelle, les filiales peuvent directement emprunter en monnaie locale.

Les couvertures de change sont affectées à des flux futurs à hauteur de 11,4 millions d'euros en valeur notionnelle.

9.15.2.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme hors redevances fixes

Les encours de dettes par devises sont :

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
Euro	2 342,7	94,6 %	1 758,7	94,8 %
Dollar canadien		— %	0,0	— %
Dollar américain		— %	0,0	— %
Franc suisse	14,2	0,6 %	14,8	0,8 %
Real brésilien	115,7	4,7 %	81,4	4,4 %
Peso colombien	2,9	0,1 %	0,0	— %
Total dettes financières à long terme hors redevances fixes et loyers fixes (*)	2 475,4	100 %	1 854,9	100 %

(*) Les montants sont indiqués en valeur de bilan et comprennent l'indice du coût amorti

9.15.2.3 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023					
	CAD	USD	PLN	BRL	Montant notionnel	Juste valeur (*)
Swaps de devises (cross currency swaps)	5,1	—	6,4	—	11,4	(0,1)
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Options de change	—	—	—	—	—	—
Opérations non qualifiées comptablement de couverture	5,1	—	6,4	—	11,4	(0,1)
Swaps de devises (cross currency swaps)	—	—	—	—	—	—
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Opérations qualifiées comptablement de couverture	—	—	—	—	—	—
Total des dérivés de change	5,1	—	6,4	—	11,4	(0,1)

(*) y compris ICNE

(en millions d'euros)	31/12/2022					
	CAD	USD	PLN	Autres devises	Montant notionnel	Juste valeur (*)
Swaps de devises (cross currency swaps)	11,8	—	6,4	6,3	24,5	0,5
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Options de change	—	—	—	—	—	—
Opérations non qualifiées comptablement de couverture	11,8	—	6,4	6,3	24,5	0,5
Swaps de devises (cross currency swaps)	—	—	—	—	—	—
Change à terme	—	—	—	—	—	—
Opérations qualifiées comptablement de couverture	—	—	—	—	—	—
Total des dérivés de change	11,8	—	6,4	6,3	24,5	0,5

(*) y compris ICNE

9.16 Risque de crédit et contrepartie

Indigo Group est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie essentiellement pour ce qui concerne les disponibilités et équivalent de trésorerie, les créances financières et les produits dérivés.

Indigo Group considère que le risque de crédit lié aux créances clients est très limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité et du fort pourcentage de clients publics. Quant aux instruments financiers, ils sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe.

10. AUTRES NOTES SUR LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS DE CONCESSION

10.1 Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

10.1.1 Principales caractéristiques des contrats de concessions (voir note 3.3.4 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle de l'actif incorporel exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Modèle comptable
Tous contrats de concession : environ 304 contrats en France et en Europe	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Usagers	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes payées par le concédant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Actif incorporel

10.1.2 Engagements donnés au titre des contrats de concessions – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement :

Dans le cadre des contrats de concessions qu'il a conclu, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'Infrastructure qu'il est destiné, en tant que concessionnaire, à exploiter.

Au 31 décembre 2023, les principales obligations d'investissements représentent un montant actualisé total de 130,8 millions d'euros et se séquent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Total	130,8	68,1	46,1	16,6

Par ailleurs, les sociétés concessionnaires sont tenues de maintenir les Infrastructures en bon état de fonctionnement conformément aux dispositions contractuelles.

10.2 Contrats de concession – Modèle de la créance financière

10.2.1 Principales caractéristiques des contrats de concessions (voir note 3.3.4 « Contrats de concession »)

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle de la créance financière exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Dates de fin des contrats
13 contrats de concessions, dont 10 en France.	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats	Utilisateurs et villes	Subvention de fonctionnement, complément de recettes, subvention d'équipement ou contribution annuelle de construction	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité	Date de fin du contrat comprise entre 2024 et 2049

10.2.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de la créance financière et contrats mixtes (voir note 3.3.4 « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements. Au 31 décembre 2023, les filiales du groupe ne sont pas engagées à réaliser des investissements au titre des contrats de concession sur le modèle de la créance financière.

11. AUTRES NOTES

11.1 Transactions avec les parties liées

Ce tableau résume par catégorie de parties liées (hors rémunérations des principaux dirigeants cf. note 11.2 « Rémunération des principaux dirigeants ») les montants relatifs aux transactions avec ces parties comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et dans le bilan consolidé des périodes présentées

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Société mère		
Charges opérationnelles	—	—
Charges d'intérêt	0,6	—
Actifs financiers courants	(15,1)	9,1
Passifs financiers non courants	—	—
Passifs financiers courants	—	—
Fournisseurs	—	—
Entités exerçant une influence notable		
Chiffre d'affaires	—	—
Charges opérationnelles	—	—
Coût de l'endettement financier	—	—
Clients et autres actifs courants d'exploitation	—	—
Actif d'impôt exigible	—	—
Disponibilités et équivalents de trésorerie	—	—
Fournisseurs	—	—
Passifs financiers non courants	—	—
Passifs financiers courants	—	—
Passifs d'impôt exigible	—	—
Coentreprises et entités sous influence notable		
Chiffre d'affaires	—	0,1
Charges et produits opérationnels	0,3	0,1
Clients et autres actifs courants d'exploitation nets	1,7	1,4
Autres actifs financiers courants	—	—
Disponibilités et équivalents de trésorerie	—	—

11.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants correspondent aux membres du Comité de Direction du Groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court termes	4,3	4,4
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	—
Autres avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	—	—
Paiements fondés sur des actions	—	0,1
Total	4,5	4,6

Les provisions pour indemnités de fin de carrière concernant les principaux dirigeants s'élèvent à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2023, contre 0,1 million d'euros au 31 décembre 2022.

11.3 Engagements hors bilan

11.3.1 Engagements donnés

Les engagements donnés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Échéances contractuelles		
Engagement d'investissement (**)	414,8	107,3
Autres engagements donnés		
Sûretés personnelles (*)	53,1	67,7
Sûretés réelles (*)	20,7	19,5
Redevances fixes et loyers fixes (**)	52,4	70,1
Garanties solidaires des associés (*)	—	—
Autres engagements donnés (*)	—	—
Total des engagements donnés	541,0	264,6

(*) Montants non actualisés

(**) Montants actualisés

Au 31 décembre 2023, la hausse des engagements d'investissements est principalement liée au process d'acquisition de la société Parkia Spanish Holding SLU ainsi que de ses filiales (cf. faits marquants de la période). Il explique le volume exceptionnel d'engagement comptabilisé à fin 2023 comparativement à fin 2022.

11.3.1.1 Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellements attachés aux contrats de concession

Les engagements d'investissement sont constitués d'obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement attachées aux contrats de concession et de PPP et s'analysent comme suit :

Modèle de l'actif incorporel

Dans le cadre des contrats de concessions qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'Infrastructure qu'il est destiné, en tant que concessionnaire, à exploiter.

Au 31 décembre 2023, les principales obligations d'investissements représentent un montant actualisé total de 130,8 millions d'euros.

Par ailleurs, les sociétés concessionnaires sont tenues de maintenir les Infrastructures en bon état de fonctionnement conformément aux dispositions contractuelles.

Modèle de la créance financière

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements pour lesquels elles reçoivent une garantie de paiement du concédant. Au 31 décembre 2023, il n'y a pas d'engagement d'investissement comme au 31 décembre 2022.

11.3.1.2 Sûretés personnelles

Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, le montant des avals, cautions et garanties données est constitué principalement de cautions bancaires données aux concédants en garantie de la bonne exécution des contrats de concession et de prestation de services.

11.3.1.3 Sûretés réelles

Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, le montant figurant au poste « Sûretés réelles » est constitué principalement d'hypothèques mises en place sur des parcs en pleine propriété en garanties d'emprunts, ainsi que de nantissement de créances garantissant des lignes de découvert.

11.3.1.4 Redevances fixes et loyers fixes payés aux concédants et bailleurs

Le Groupe capitalise les redevances fixes dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat au titre du droit d'utiliser le domaine public (parking) en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces redevances (norme IFRIC 12) ; ceci dès lors que l'actif est mis en service.

Il en fait de même pour ses loyers fixes, qu'il capitalise dans son bilan sous la forme d'un actif amortissable sur la durée du contrat de bail au titre du droit d'utiliser l'actif loué (principalement des parkings) en contrepartie d'un passif au titre de l'engagement à payer ces loyers (norme IFRS 16) ; ceci dès lors que l'actif est mis en service.

Entre la date de signature du contrat et la mise en service de l'actif, la valeur actualisée des redevances fixes et des loyers fixes est présentée en engagement hors bilan.

11.3.2 Engagements reçus

Les engagements reçus par le Groupe s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Sûretés personnelles	49,0	49,7
Sûretés réelles	27,6	—
Autres engagements reçus	16,1	—
Total des engagements reçus	92,7	49,7

La variation des engagements reçus, par rapport au 31 décembre 2022, s'explique par la réception d'une garantie financière d'achèvement des travaux pour le parc de Paris Gare Austerlitz à hauteur de 30,1 millions d'euros.

Les engagements reçus augmentent de 43 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Cette variation est expliquée par un engagement de nantissement des titres de la société AGE détenus par le partenaire Patria au Brésil pour 27,4 millions d'euros ainsi que par l'engagement d'Ardian Americas Infrastructure Fund de racheter 4 actifs Canadiens pour 16,1 millions d'euros (cf. événements postérieurs à la clôture).

11.4 Effectifs

Les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2023 se décomposent comme suit :

	31/12/2023			31/12/2022		
	France	International	Total	France	International	Total
(En nombre de salariés)						
Ingénieurs et cadres	269	271	540	271	186	457
Employés et ouvriers	1 536	7 423	8 959	1 638	7 372	9 010
Total	1 805	7 694	9 499	1 909	7 558	9 467

12. HONORAIRES DES COMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

	Deloitte			Proxima	Autres
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Total Deloitte	Commissaire aux comptes (Proxima)	Commissaire aux comptes (Autres)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés					
Émetteur	22,7		22,7	16,7	
Filiales intégrées globalement	592,2	574,5	1 166,7		
Sous-total	614,9	574,5	1 189,4	16,7	—
Services autres que la certification des comptes (*)					
Émetteur	40,8		40,8		
Filiales intégrées globalement	88,0	23,0	111,0		13,9
Sous-total	128,8	23,0	151,8	—	13,9
Total	743,7	597,5	1 341,2	16,7	13,9

(*) Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, consultations et travaux liés aux changements de normes comptables, due diligence d'acquisition, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes).

13. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Apports d'actifs en pleine propriété à Clermont

Ardian, société d'investissement privée de premier plan, et Indigo Group, ont annoncé en mars 2024 la création de Clermont, une nouvelle coentreprise canadienne visant à investir dans des actifs de stationnement au Canada. Dans le cadre de ce partenariat, Indigo apportera ses propriétés canadiennes à Clermont tout en conservant l'exploitation de chacune d'entre elles, confiée à Indigo Park Canada.

Ardian et Indigo s'engagent ensuite à investir, selon les critères établis et définis pour Clermont, sur des actifs de stationnement de long terme, par voie d'acquisition, de gains de concessions et de baux à long terme. Ces actifs seront également gérés par Indigo Park Canada.

14. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Sociétés	31/12/2023		31/12/2022	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
CORPORATE				
INDIGO GROUP	Intégration Globale (IG)	Mère	Intégration Globale (IG)	Mère
FRANCE				
INDIGO INFRA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
EFFIPARC	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE GENERALE DE FINANCEMENT DE PARCS DE STATIONNEMENT - GEFIPARC	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARC AUTO METEOR	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARKING DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LA SOCIÉTÉ DES PARCS DU SUD-OUEST	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
METZ STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA CGST	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA POISSY	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AMIENOISE DE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES BUREAUX DE LA COLLINE DE SAINT CLOUD	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARC AUTO DE STRASBOURG	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE MEDITERRANEENNE DE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PARCS DE LA DEFENSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA HAUTEPIERRE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE TOURCOING	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE FINANCIERE MIDI-PYRENEES - SFMP	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES GARAGES AMODIES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
EFFIPARC CENTRE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
EFFIPARC SUD EST	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA France	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIÉTÉ TOULOUSAINNE DE STATIONNEMENT - STS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SNC DU PARKING DE LA PUCELLE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING RENNES MONTPARNASSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE NEUILLY	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CAGNES SUR MER STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOGEPARC NARBONNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIÉTÉ DES PARKINGS SOUTERRAINS DU 8EME ARRONDISSEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE LA REGION PARISIENNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS MEDITERRANEE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SAP BOURGOGNE	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS DU LIMOUSIN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
UNIGARAGES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE STATIONNEMENT LYON BELLECOUR	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIÉTÉ DES PARKINGS DU NORD ET DE L'EST (SOPANE)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOPARK	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE FINANCIERE DE PARC AUTOMOBILE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES PARKINGS DE VERSAILLES (SAPV)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SNC PARKINGS DE LOURDES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARIS PARKING BOURSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SPS COMPIEGNE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SPS SAINT QUENTIN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
IMMOBILIERE DU PARKING JOFFRE SAINT-THIEBAUT	Intégration Globale (IG)	99,28 %	Intégration Globale (IG)	99,28 %
SPS TARBES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %

Sociétés	31/12/2023		31/12/2022	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
INDIGO INFRA NEUILLY	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA NOISY-LE-GRAND	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DES PARKINGS DE NEUILLY - SPN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS DE TOULOUSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
STREETEO	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
NOGENT STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BEAUVAIS STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LES PARCS D'AGEN	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO CAGNES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PERPIGNAN VOIRIE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
HYERES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
NEUILLY PARC LES SABLONS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SAINT-MAUR STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CENTRAL PARCS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO STATIONNEMENT SB	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA TERNES	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA LILLE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MARSEILLE ETIENNE D'ORVES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARC OPERA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO HOPITAL AMIENS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MEUX STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
RUEIL STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO SPACES	Intégration Globale (IG)	99,99 %	Intégration Globale (IG)	99,99 %
LUZIEN STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
MARSEILLE REPUBLIQUE PHOCEENS STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SEINE OUEST STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
TOURCOING STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA RAMBOUILLET	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA LAVAL	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
REPUBLIQUE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING DE LA COMEDIE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING DE LA GARE CDG	Intégration Globale (IG)	50,80 %	Intégration Globale (IG)	50,80 %
GESPAR	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
SCI ESPLANADE BELVEDERE II	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SOCIETE DU PARKING VERSAILLES NOTRE DAME	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
TIGNES STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
GHNE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
THONON LES BAINS STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
VAL DE LOIRE STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
MONTREUIL STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
BIARRITZ STATIONNEMENT	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Non intégrée (NI)	— %
CANADA				
INDIGO INFRA CANADA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK CANADA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
NORTHERN VALET	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA ODEON	Intégration Globale (IG)	60,00 %	Intégration Globale (IG)	60,00 %
GRANDE BRETAGNE				
LES PARCS GTM UK LIMITED	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
USA				
INDIGO INFRA USA HOLDING	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BELGIQUE				
INDIGO PARK BELGIUM	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO INFRA BELGIUM	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
TURNHOUT PARKING NV	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING SCALQUIN	Non intégrée (NI)	— %	Mise en équivalence (MEE)	20,00 %
SOCIETE IMMOBILIERE DES PARKINGS ERASME	Intégration Globale (IG)	75,00 %	Intégration Globale (IG)	75,00 %
PARKKEERBEHEER LIER	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK SECURITY BELGIUM	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %

Sociétés	31/12/2023		31/12/2022	
	Mode de consolidation	% de détention	Mode de consolidation	% de détention
PARKING 4040 (ex URBEO BESIX PARK)	Intégration Globale (IG)	97,00 %	Intégration Globale (IG)	97,00 %
IP-MOBILE	Intégration Globale (IG)	51,00 %	Intégration Globale (IG)	51,00 %
PARCBRUX	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
BELGIAN PARKING REGISTER	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
INDIGO SPACES BELGIUM (ex-PARKING NEUJEAN)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BE PARK	Intégration Globale (IG)	60,22 %	Non intégrée (NI)	— %
BE PARK FRANCE	Intégration Globale (IG)	60,22 %	Non intégrée (NI)	— %
BE PARK HISPANIA	Intégration Globale (IG)	60,22 %	Non intégrée (NI)	— %
SUISSE				
INTERTEERRA PARKING SA	Intégration Globale (IG)	52,89 %	Intégration Globale (IG)	52,89 %
PARKING PORT D'OUCHY	Intégration Globale (IG)	59,56 %	Intégration Globale (IG)	59,56 %
PARKING DU CENTRE-FLON	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
INDIGO SUISSE	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING GARE DE LAUSANNE SA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
POLOGNE				
INDIGO POLSKA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
IMMOPARK	Intégration Globale (IG)	94,97 %	Intégration Globale (IG)	94,97 %
ESPAGNE				
INDIGO INFRA ESPANA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
PARKING UNAMIUNO DEL AYUNTAMIENTO DE BILBAO	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO PARK ESPAÑA	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
APARCAMIENTOS TRIANA SA (Atrisa)	Intégration Globale (IG)	99,06 %	Intégration Globale (IG)	99,06 %
INDIGO SPACES SPAIN (ex-JAPACIOS)	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
HONG-KONG				
INDIGO INFRA CHINA	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
LUXEMBOURG				
INDIGO PARK LUXEMBOURG	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
BRESIL				
INDIGO INFRA BRASIL PARTICIPACOES Ltda	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO ESTACIONAMENTO Ltda	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
ADMINISTRADORA GAUCHA DE ESTACIONAMENTOS SA (AGE)	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
PB PARTICIPACOES SA	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
PB ADMINISTRADORA DE EST. EIRELI	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
MASTER PARK	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
EXPLORA PARTICIPACOES	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
FLA EST.	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
FIBRA EST.	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
VPM EST.	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
CENTER PARK EST.	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
GE PARK EST.	Intégration Globale (IG)	55,61 %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
FICUS EST.	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	54,71 %
COLOMBIE				
INDIGO INFRA COLOMBIA SAS	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
CITY PARKING SAS	Intégration Globale (IG)	87,50 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
SIPPA SAS	Intégration Globale (IG)	87,50 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
CITY CANCHA SAS	Intégration Globale (IG)	87,50 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
MOVILIDAD URBANA INTELIGENTE SAS	Intégration Globale (IG)	87,50 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
ECO WASH Ltda	Intégration Globale (IG)	87,50 %	Mise en équivalence (MEE)	50,00 %
DIGITAL ET NOUVELLES MOBILITES				
MOBILITY AND DIGITAL SOLUTIONS GROUP	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
INDIGO NEO	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
SMOVENGO	Mise en équivalence (MEE)	40,49 %	Mise en équivalence (MEE)	40,49 %
INDIGO WEEL	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
DIGITAL ESTONIE				
NOW! INOVATIONS TECHNOLOGY OÜ	Intégration Globale (IG)	100,00 %	Intégration Globale (IG)	100,00 %
DIGITAL USA				
MOBILE NOW! Llc	Non intégrée (NI)	— %	Intégration Globale (IG)	100,00 %